RAPPORT ANNUEL 2018

ACTIVITÉS - RÉSULTATS FINANCIERS - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Siège social : Abidjan Treichville

SOMMAIRE

Message du Président P.5
Organisation de la Compagnie P.6

01 ACTIVITES

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire P.8
Faits marquants de l'exercice 2018 P.9
Chiffres clés au 31 décembre 2018 P.11
Environnement économique P.18
Bilan des activités P.19

02 RESULTATS FINANCIERS

Rapport Général des Commissaires aux Comptes P.32
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées P.40
Projets de Résolutions – Assemblée Générale Ordinaire P.49
Composition du Capital et Filiales P.51
Etats Financiers P.52
Règles et Méthodes Comptables P.56

03 RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

Sommaire P.02
Editorial P.04
Déclaration RSE du Comité de Direction Générale P.05
La CIE : une entreprise de référence dans la gestion du service public africain P.06
Chaîne de valeurs des métiers de la CIE et Développement Durable P.08

Construire notre engagement sur une gouvernance forte P.10
A/ Décider avec des organes de gouvernance fort P.12
B/ Pérenniser une gouvernance responsable P.13
C/ Placer l'Ethique au centre de la décision P.16
D/ Evaluer et Certifier nos systèmes de management P.19

Rendre accessibles les services essentiels de la vie P.30
A/ Ameliorer les performances des installations et des opérations P.32
B/ Etendre l'accès aux plus démunis P.34
C/ Développer les services innovants P.36

Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique P.38
A/ Rationaliser les consommations de matières premières P.40
B/ Inciter les clients à une consommation durable P.42
C/ Maitriser nos rejets P.44
D/ Lutter contre les changements climatiques P.45

Développer le capital humain P.46
A/ Encourager des emplois justes et durables P.48
B/ Assurer une protection financière à nos collaborateurs P.55
C/ Garantir la santé & la sécurité au travail P.62
D/ Investir dans la formation P.66

Contribuer au développement local P.72
A/ Développer des partenariats publics-privés P.74
B/ Nourrir les liens de proximité P.75
C/ Actions de sponsoring et mécenat P.79

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

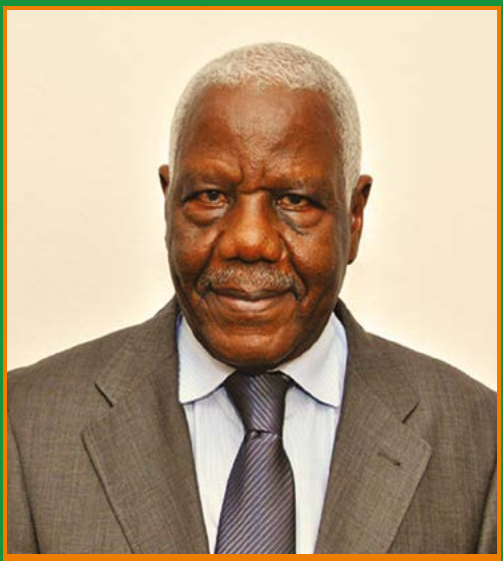

Ousmane DIARRA
PCA CIE

Mesdames et messieurs,

Chers actionnaires,

La stabilité politique et sociale continue de favoriser une dynamique de croissance économique forte et soutenue avec laquelle la Côte d'Ivoire a renouée, depuis la sortie de crise en 2011.

L'année 2018, marquée par l'application d'un plan d'efficience, a montré la capacité de notre compagnie à préserver des performances opérationnelles et financières satisfaisantes dans un contexte particulièrement difficile.

Les membres de nos équipes, femmes et hommes dévoués et engagés à offrir un service de qualité aux populations, ont su relever avec habileté et intelligence les nombreux défis inhérents à notre mission.

Je voudrais, avec vous, leur témoigner ma reconnaissance, mon enthousiasme et mon estime, les féliciter pour les prouesses enregistrées et les exhorter à persévérer dans la dynamique d'amélioration continue des processus et des accomplissements.

Notre compagnie, avec votre soutien constant, travaille, chaque jour davantage, à montrer qu'elle est pour l'Autorité Concédante, le meilleur partenaire possible pour le service public national de l'énergie électrique.

Je vous remercie.

ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

ADMINISTRATEURS

ALBEROLA Marc		Administrateur
AXA REIM SGP	représenté par GAILLETON Julien	Administrateur
BONI Konan Claude		Administrateur
DIARRA Ousmane		Administrateur
ETAT de Côte d'Ivoire	représenté par TRAORE Amidou	Administrateur
KAKOU Dominique		Administrateur
LE GUENNOU Vincent		Administrateur
LODUGNON Brice		Administrateur
PETERSCHMITT Louis		Administrateur
TAUZIAC Eric		Administrateur

DIRECTION GÉNÉRALE

BAKAYOKO Ahmadou	Directeur Général
KACZMAREK André Marie	Directeur Général Délégué
LAGO Sosthène	Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général
KOUASSI Mathias	Directeur Général Adjoint chargé du pôle Distribution
BAKAYOKO Siaka	Directeur Général Adjoint chargé du pôle PTME
DAURIAC Stéphan	Directeur Général Adjoint chargé du pôle AGF
COULIBALY Lenzéni	Directeur Général Adjoint chargé du pôle DPSC

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG	Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS COTE D'IVOIRE	Commissaire aux Comptes titulaire
UNICONSEIL	Commissaire aux Comptes suppléant
M. YAO KOFFI Noël	Commissaire aux Comptes suppléant

01
ACTIVITES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des Rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable et qui sont adressés à la Direction Générale des Impôts (Direction des Grandes Entreprises) selon la législation en vigueur.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir, en séance, tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

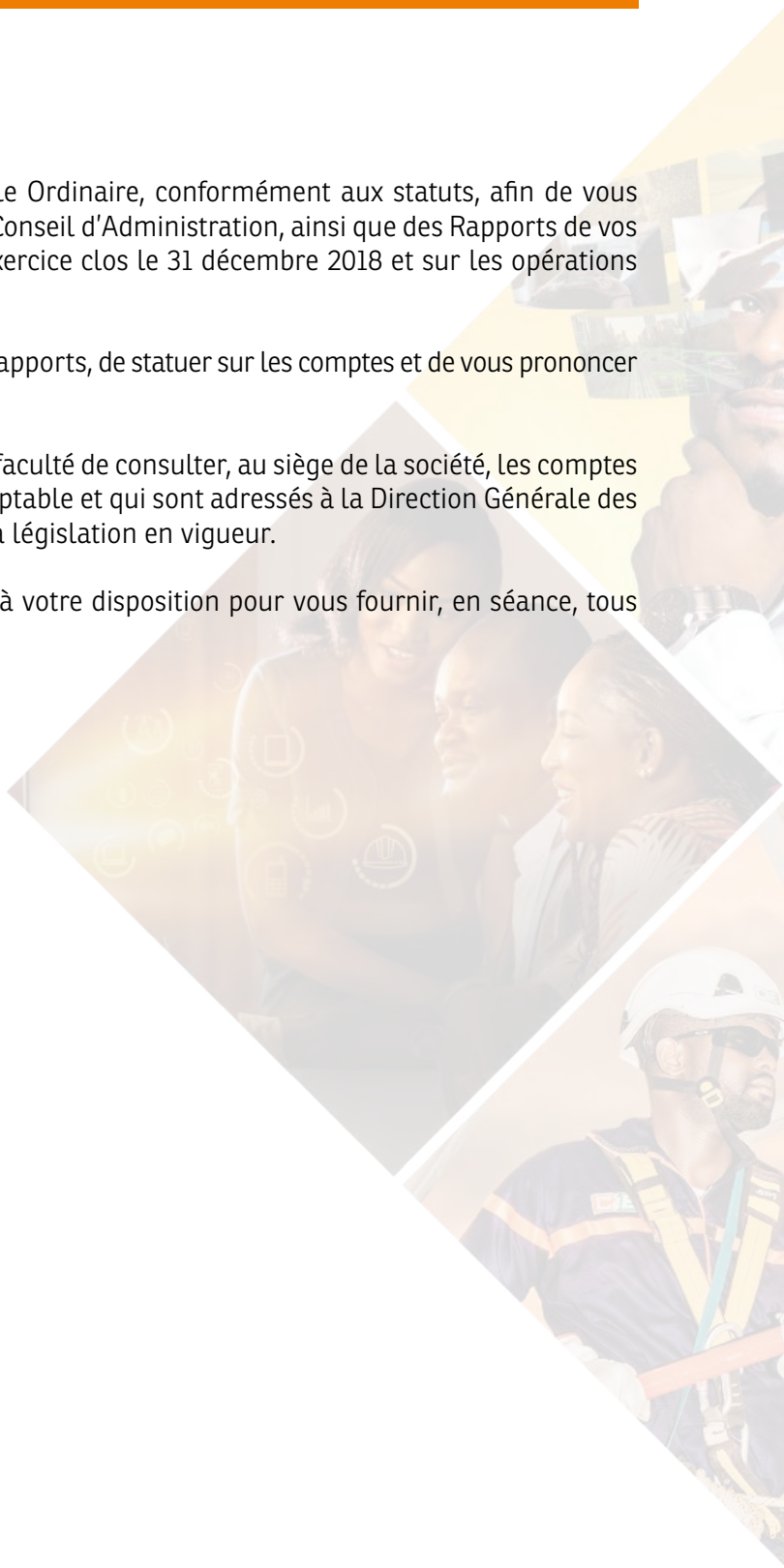

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

L'activité économique a évolué en 2018 dans un environnement favorable, marqué par l'accélération des grands chantiers publics et le renforcement de l'attractivité de la Côte d'Ivoire à travers la poursuite des réformes relatives au climat des affaires.
La Côte d'Ivoire continue de bénéficier de la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds engagés à la soutenir dans son vaste programme de réformes économiques.

Sur le plan politique et social

L'année 2018 s'est déroulée dans un environnement calme et apaisé avec un indice de sécurité nationale se situant en dessous de 1,5 sur l'échelle des Nations Unies.
Ainsi, la CIE a travaillé dans un environnement socio-politique incitatif au bon déroulement de l'activité économique.

Au plan sectoriel

L'exploitation du système électrique en 2018 a enregistré les faits saillants suivants :

- Exportation vers le GHANA suite à leur demande de secours du 1er au 25 février 2018 ;
- Pointe maximale de consommation de 1388 MW réalisée le jeudi 03 mai 2018 à 23h15 ;
- Synchronisation des réseaux burkinabè et ghanéen avec la mise en service de la ligne 225 kV Bolgatanga-Zagtouli le 28/06/2018 ;
- Déclenchement général sur le réseau électrique ivoirien enregistré le 09/10/2018 suite à des perturbations sur le réseau ghanéen ;
- Mise en service de la file 225 kV Laboa-Boundiali-Ferké le 30/12/2018 : bouclage du réseau 225 kV Nord.

Au niveau de la qualité de service

Plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration de la qualité de service et la satisfaction de la clientèle notamment :

- l'elaboration d'une stratégie commerciale basée notamment sur la segmentation des clients ;
- La poursuite du déploiement des compteurs électroniques qui permettent d'accroître les performances techniques et de développer de nouveaux services ;
- L'extension de l'opération de normalisation avec pose de compteur électronique pour améliorer le rendement de distribution ;
- Le lancement du site pilote de la E-Agence
- Le lancement du site pilote de Ticket Conso ;
- Le développement du programme électricité pour tous (PEPT) notamment dans les quartiers péri-urbains pour non seulement faciliter l'accès à l'électricité des populations à faible revenu mais aussi et surtout pour lutter efficacement contre la fraude massive et éradiquer le phénomène des revendeurs qui sont à l'origine du trafic d'électricité.

Au titre des relations avec les partenaires extérieurs

Afin de profiter des expériences d'autres entreprises, la CIE participe régulièrement et activement aux activités organisées par la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). Cet engagement s'est traduit par plusieurs distinctions en 2018 :

- Lauréat du second prix du concours international de productions audiovisuelles en œuvres graphiques et visuelles des institutions de SST lors du 9ème Symposium sur l'Audiovisuel et la Prévention des Risques professionnels de Ouagadougou (SYAPRO) en 2018 au Burkina ;
- Lauréat de 8 prix en 2018 lors du concours national des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) pour les structures de moins de 200 salariés (les 3 premiers prix dans le domaine CSST, les 3 premiers dans le domaine de la santé au travail et le deuxième et troisième prix dans le domaine de la sécurité au travail).

Au titre des ressources humaines

Mise en place de la Mutuelle Sociale Santé (Mu2S) : Au cours de l'Assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 31 Août 2018 au CME, il a été décidé de la mise en place de la Mu2S qui a obtenu son immatriculation par l'Autorité de Régulation des Mutuelles Sociales le 31 octobre 2018. Ainsi, le 01 novembre 2018, les activités de la Mutuelle ont effectivement démarré.

Travaux sous tension

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

A – DONNÉES TECHNIQUES ET D'EXPLOITATION

1. Rendements et TMC

Libellés	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017
Rendement Distribution (%)	84,9%	84,7%	**85%**	+ 0,3 point
Rendement Transport (%)	93,1%	92,3%	**94%**	+ 1,7 point
TMC (H)	27:43:00	23:50:00	**22:20:00**	- 1:30:00

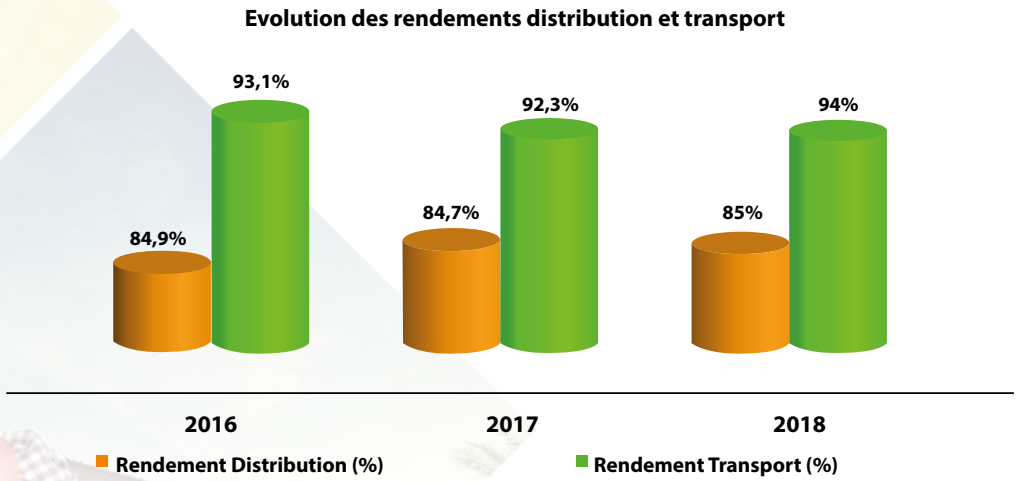

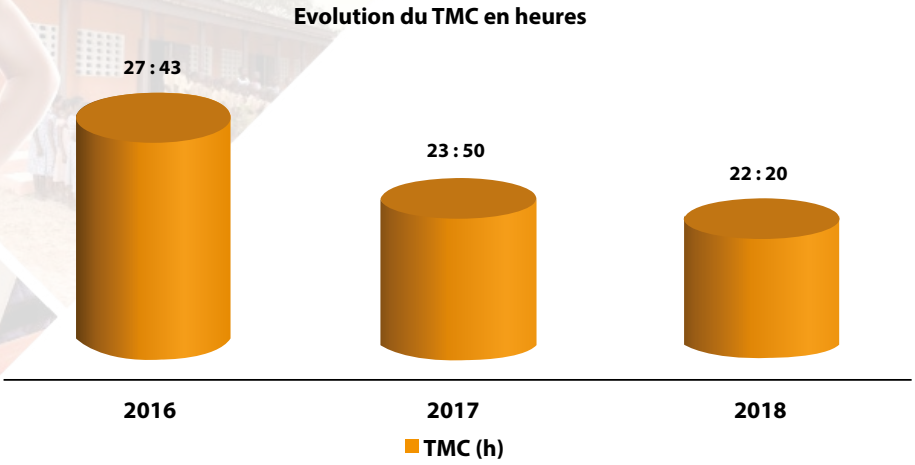

2. Evolution des ventes en volume

En GWh	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Ventes Nationales	6 454	6 636	**6 695**	+1%	+59
Ventes Export	1 650	1 225	**1 078**	-12%	-147
Ventes totales	8 104	7 861	**7 773**	-1%	-88

Evolution du volume des ventes d'énergie (GWh)

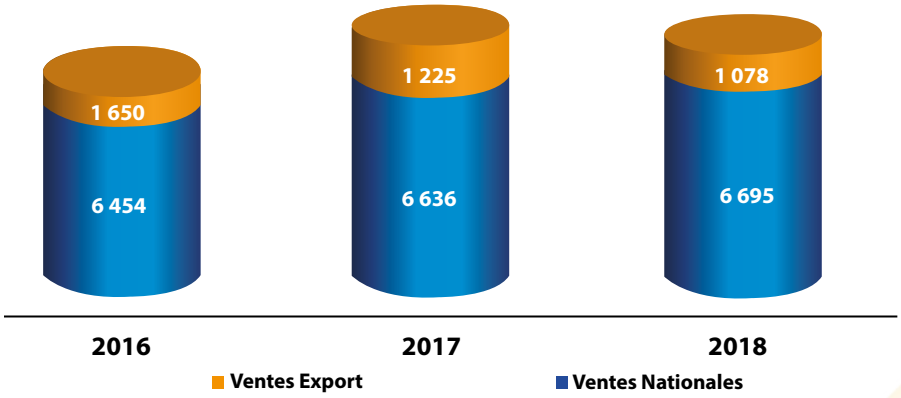

Vue aérienne CME

3. Evolution de la production

En GWh	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Consommation nationale brute	8 430	8 721	**8 913**	+2%	+192
Production hydraulique	1 516	2 030	**2 938**	+45%	+908
Production nette	9 939	9 796	**9 830**	+0,3%	+34

Evolution de la Production et de la Consommation en GWh

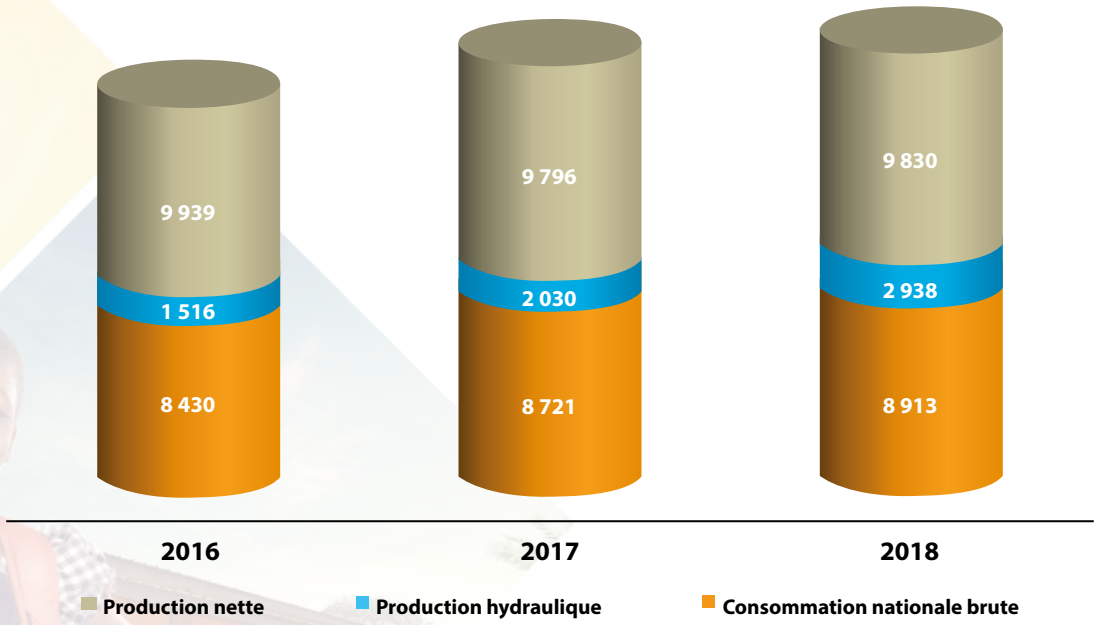

4. Evolution du nombre de clients et branchements

Libellés	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
- Nombre de clients BT	1 626 653	1 892 711	**2 191 290**	+16%	298 579
- Nombre de clients HT	4 790	5 115	**5 435**	+6%	320
Nombre de clients	**1 631 443**	**1 897 826**	**2 196 725**	+16%	298 899
Branchements et raccordements	**220 803**	**268 162**	**298 928**	+11%	30 766
- Branchements BT	220 553	267 837	**298 608**	+11%	30 771
* Branchements ordinaires	79 168	86 651	**93 087**	+7%	6 436
* Branchements PEPT	141 385	181 186	**205 521**	+13%	24 335
- Raccordements HT	250	325	**320**	-2%	-5

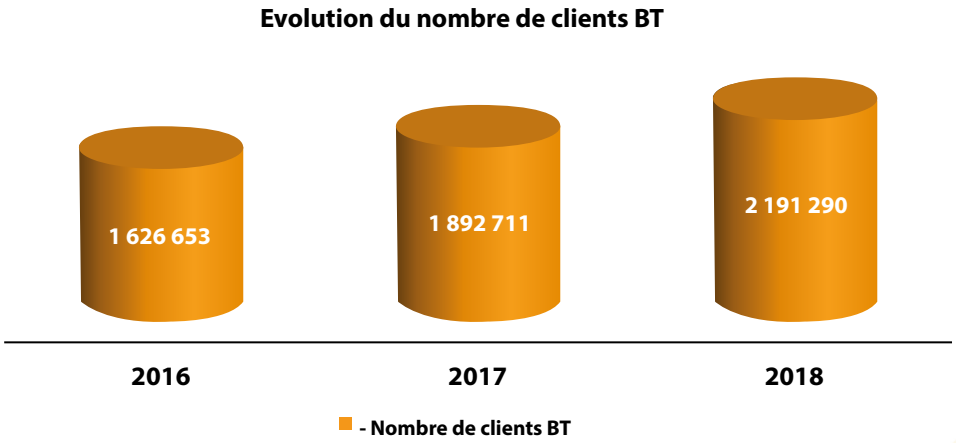

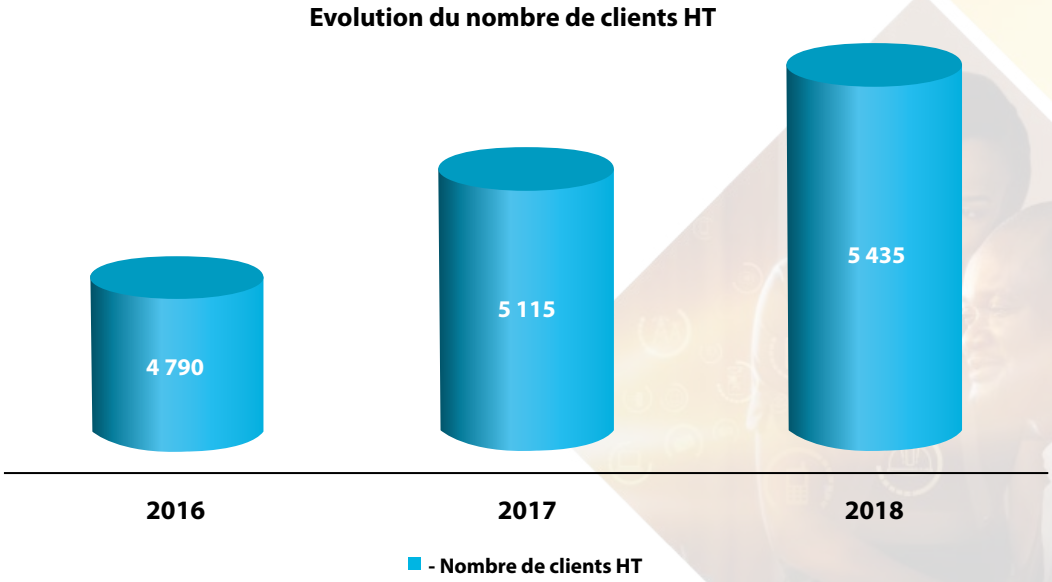

B – DONNÉES FINANCIÈRES

1. Evolution des coûts d'achats et de production

	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Prix moyen achat/ coût de production (Fcfa)	44	44,01	**41,9**	-5%	-2,11
Coût achat + production (Mds de Fcfa)	439,6	438,5	**389,3**	-11%	-49,2
Coût achat + production+ subvention HVO	439,6	438,5	**389,3**	-11%	-49,2

Evolution du prix moyen et du coût de production

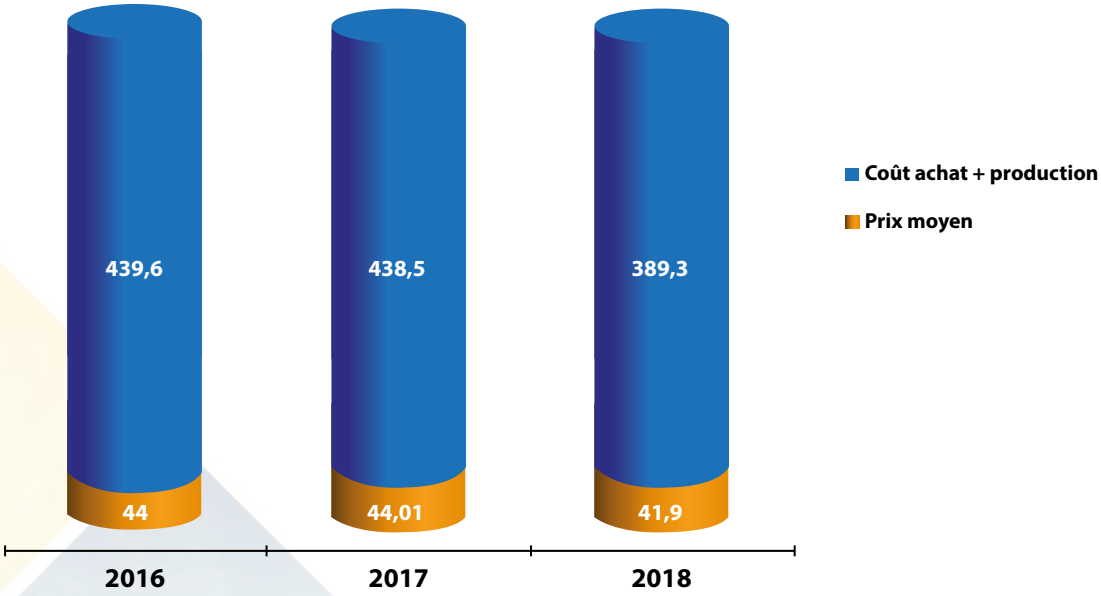

2. Evolution des ventes en valeur

En Mds de FCFA	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Chiffre d'affaires Nationales	438	462	**463**	0%	+1
Chiffre d'affaires Export	111	80	**70**	-13%	-10
Chiffre d'affaires énergie	549	542	**533**	-2%	-9

Evolution des ventes en Mds de FCFA

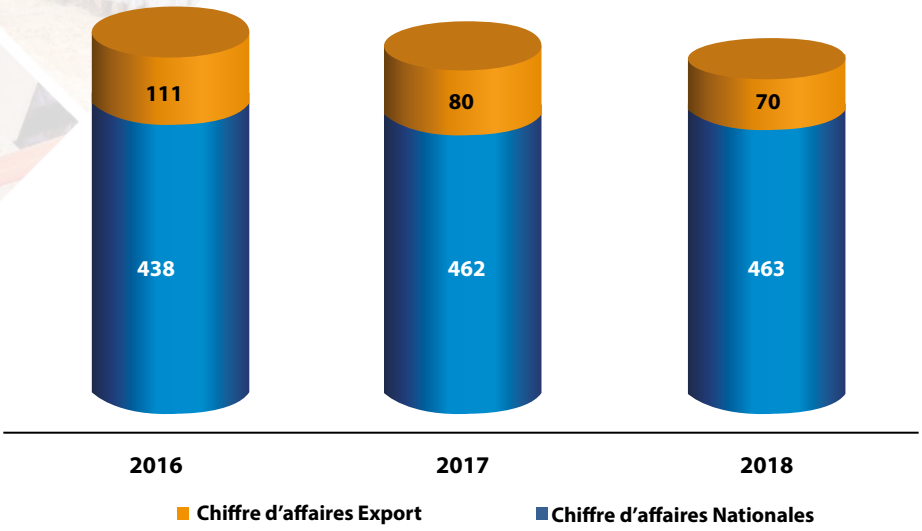

3. Evolution du résultat net

En Mds de FCFA	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
EBE	25	20,1	**21,9**	+9%	+1,8
Résultat Net	10,8	2	**4,9**	+150,0%	+3
Redevance	-13,8	-21,3	**25**	-217,4%	+46

Graphique d'évolution du résultat net en Mds de FCFA

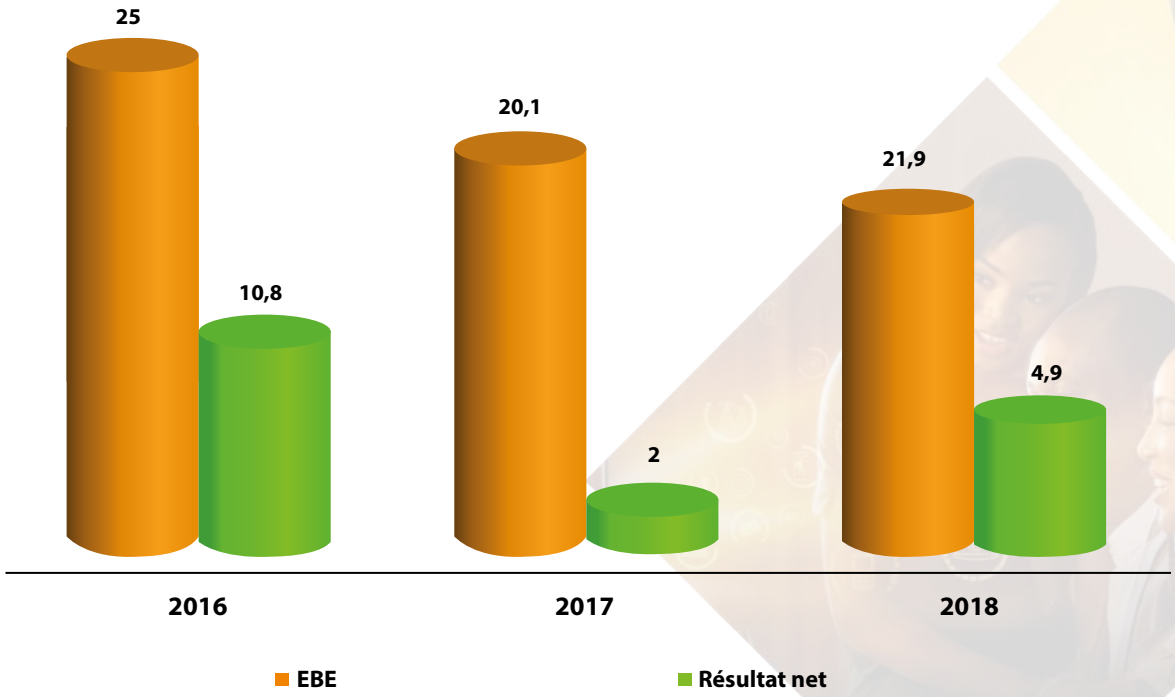

4. Evolution des investissements

En Mds de FCFA	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
Compteurs	10,7	12,3	**14,4**	+17%	+2,1
Matériel et logiciels informatiques	2,9	2,3	**2,0**	-13%	-0,3
Matériel et outillage d'exploitation	2,3	1,5	**1,0**	-33%	-0,5
Matériel de transport	4,6	5,1	**5,1**	0%	0,0
Aménagements et constructions	6,5	3,5	**2,9**	-17%	-0,6
Total	27,1	24,7	**25,4**	+3%	+0,7

Evolution des investissements

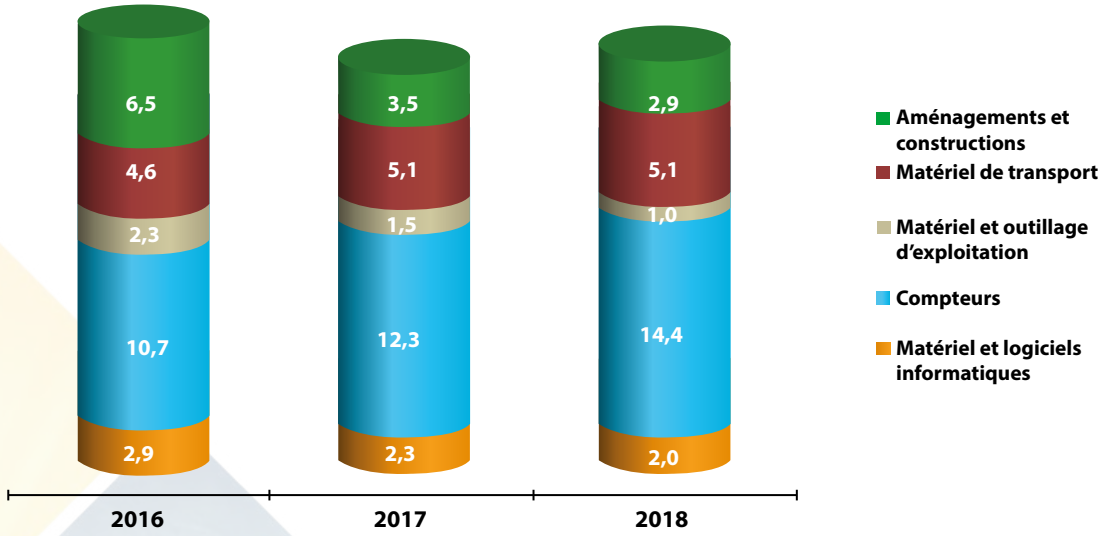

5. Evolution des effectifs

Effectifs	2016	2017	2018	Δ % 2018-2017	Δ 2018-2017
CDI	**4 587**	**4 818**	**4 733**	**-2%**	**-85**
Employés/Ouvriers	1 653	1 683	1 627	-3%	-56
Maitrise	2 455	2 635	2 555	-3%	-80
Cadres	479	500	551	10%	51
CDD	**182**	**78**	**85**	**9%**	**7**
Employés/Ouvriers	131	35	43	23%	8
Maitrise	48	29	37	28%	8
Cadres	3	14	5	-64%	-9
TOTAL	**4 769**	**4 896**	**4 818**	**-2%**	**-78**

Evolution des effectifs (CDI et CDD)

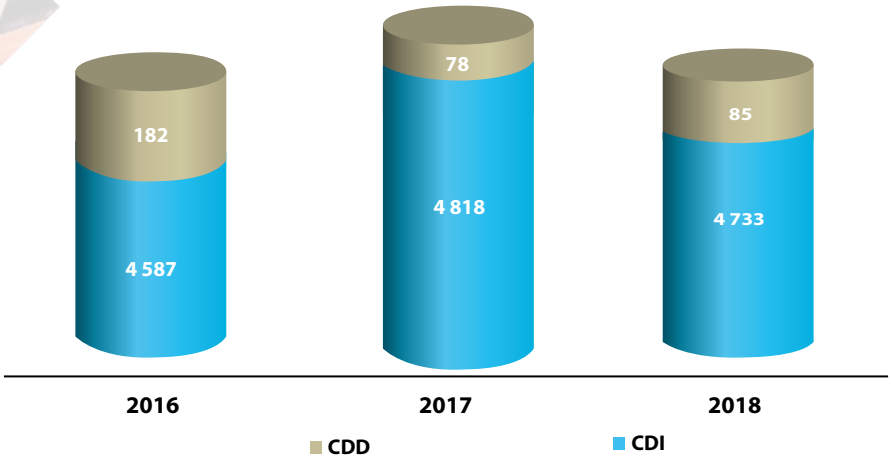

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La mise en œuvre du second Plan National de Développement (PND 2016-2020) se poursuit.
L'économie ivoirienne a enregistré une croissance annuelle moyenne d'environ 8%, sur les deux premières années (2016-2017), en dépit d'une conjoncture nationale et internationale de moins en moins favorable avec des tensions sur les prix des produits agricoles et des contraintes climatiques de plus en plus fortes.
L'année 2018 devrait s'inscrire dans cette continuité et clôturer par une croissance supérieure à 7% dans un environnement des affaires en constante amélioration.

Le cours moyen du baril de pétrole WTI s'est nettement apprécié en début d'année 2018 par rapport à son niveau à la fin de l'année 2017, avant de décliner progressivement pour s'établir à 42,13 USD/bbl, en décembre 2018.

Le cours moyen du dollar USD/FCFA montre une tendance à la hausse sur l'année 2018, passant de 538 FCFA/USD en janvier 2018 à 576 FCFA/USD en décembre 2018, soit une progression de 7 %.
Au 31 décembre 2018, le cours moyen du dollar a enregistré une variation d'une amplitude de 47 FCFA, entre un minimum de 530 FCFA/USD observé, en février 2018 et un maximum de 577 FCFA/USD relevé, en novembre 2018.
Toutefois par rapport à 2017, le cours moyen annuel s'est déprécié de 4,6 %, passant de 583 FCFA/USD à 556 FCFA/USD, en 2018.

Agence des 2 plateaux

BILAN DES ACTIVITÉS 2018

(Indicateur Doing Business) est de 5 jours à fin décembre 2018 contre 6 jours à fin décembre 2017.
Le délai de réalisation des travaux (P<=160 kVA) à fin décembre 2018 est de 11,33 jours contre 17,8 jours en décembre 2017 et en amélioration de 19% par rapport à l'objectif (14 jours).

Le délai de traitement des demandes de l'Administration est de 21 jours à fin décembre 2018 en nette amélioration par rapport à décembre 2017 (46 jours) du fait du déploiement de la formalisation du parcours client. Toutefois, les performances demeurent encore en dessous de l'objectif de 15 jours.

A fin décembre 2018, le délai moyen de branchement / Abonnement est de 8 jours contre 12 jours à fin décembre 2017.

Le Centre de Relation Client

Le Centre de Relation Client a capté, à fin 2018, 912 933 appels et en a traité 684 762, soit un taux d'efficacité global de 75%.
Le taux d'efficacité « **call center** » est de **79%** à fin décembre 2018 contre **78%** à la même période de l'année précédente.

Le délai moyen de dépannage (DMD) est de **4h35mn** à fin décembre 2018 contre **4h43mn** à fin décembre 2017.

Nouveaux Modes de Paiement des Factures (NMPF)

Le taux d'utilisation des NMPF par la clientèle a connu une bonne évolution sur l'année 2018 et atteint **73%** en décembre 2018, contre **66%** enregistré pour les dates limites de décembre 2017.

Délai moyen de traitement des sinistres

Le délai de traitement des sinistres est de **70 jours** à fin décembre 2018 contre **255 jours** à fin décembre 2017.

Programme Electricité Pour Tous

Le programme électricité pour tous est une solution à la lutte contre la fraude dans les quartiers péri-urbains d'Abidjan. En même temps qu'il permet de traiter les problèmes d'accès, il permet également l'amélioration de la qualité de service, de l'image de marque de CIE, de la qualité de la tension distribuée et du ratio de facturation. Le PEPT suscite un engouement réel auprès de la population. En effet, 205 521 branchements ont été réalisés en 2018.

Ventes d'énergie

Ventes nationales

Les ventes nationales à fin décembre 2018 s'établissent à 6 695 GWh, en progression de 1% par rapport à 2017.
La faible croissance des ventes s'explique en partie par l'émission en basse tension de factures d'avoir d'un volume global de -254,4 GWh, suite au rejet de certaines factures de l'administration et de l'éclairage public du District d'Abidjan portant sur la période 2012-2016. Hors impact de ces avoirs, les ventes progressent de +4,7%.

Ventes HTA

A fin décembre 2018, les ventes globales HTA ont progressé de 2,8%, pour se situer à 3 146 GWh tirées par les secteurs secondaire et tertiaire et se sont améliorées en 2018, respectivement de 5,0% et 5,7%. Par contre, le secteur primaire est en net repli de 9,2%, lié aux perturbations de fourniture sur la mine d'or de TONGON.
Le nombre de clients HTA s'établit à 5 435, à fin décembre 2018 contre 5 115 en 2017, soit une variation nette de 320 clients, contribuant pour 1% à entretenir la dynamique de croissance de la consommation d'énergie de l'industrie.

Ventes BTA

Les ventes BT à fin décembre 2018 se situent à 3 548 GWh, en baisse de 0,8% par rapport à 2017.
Le retrait des ventes d'énergie s'explique principalement par l'émission de factures d'avoir, à la suite du rejet de certaines factures par l'Administration, impactant la croissance globale des ventes BT de -7,1 points.

Les ventes d'énergie aux clients du PEPT ont plus que doublé sur la période, passant de 86 GWh en 2017 à 180 GWh en 2018 (+94 GWh ; +109,7%), soit une contribution à la croissance des ventes BT de 2,6 points. Cette forte croissance est liée, d'une part, à la forte augmentation de la consommation spécifique de plus de 33% en 2018 et, d'autre part, à l'accroissement des nouveaux clients (+205 521 clients). Ce qui a partiellement compensé l'impact des Avoirs émis sur l'Administration et la baisse des consommations spécifiques des autres catégories de clients en Basse Tension, le nombre de clients connaît une progression de 15,8% et s'établit à 2 191 290 clients, au 31 décembre 2018. Il en résulte un taux de desserte de 44% en hausse de 6%, par rapport à 2017, où il ressortait à 38%.

La forte croissance du nombre de clients BT en 2018 résulte principalement de l'intensification du PEPT (environ 206 000 nouveaux branchements en 2018) et de la politique commerciale sur les branchements classiques (avec 87 369 nouveaux branchements classiques en 2018).

Ventes à l'exportation

Les ventes d'énergie à l'exportation de 2018 sont de **1 078 GWh** en baisse de **12%** par rapport aux ventes à l'exportation de 2017 (1 225 GWh). Cette baisse est essentiellement due à la suspension des exportations vers le Ghana, le Togo/Bénin à leur demande depuis le mois de juillet 2017 et à des limitations de transit vers le Burkina et le Mali.

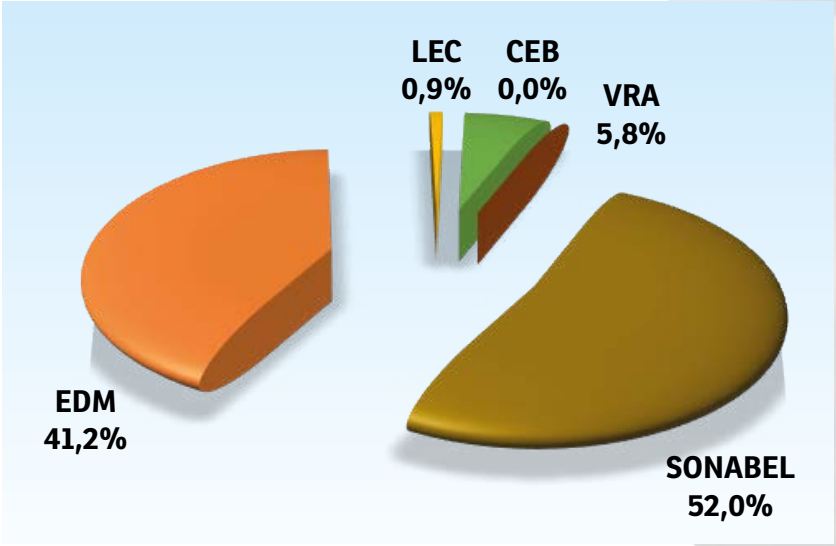

Gestion technique

Le TMC global du réseau électrique de 2018 s'établit à 22h20' contre 23h50' en 2017, soit une amélioration de 1h30'.

Disponibilité des groupes

La disponibilité globale des groupes de production en 2018 est de **87,28%** contre **87,21 %** en 2017, soit une hausse de 0,07 point.

La disponibilité globale des ouvrages de transport d'énergie est de **98,70%** à fin décembre 2018 contre 98,41% en 2017, soit une hausse de 0,29 point.

La disponibilité des lignes de transport d'énergie passe de **98,60%** en 2017 à 99,20% en 2018, soit une hausse de 0,60 point.

La disponibilité globale des groupes thermiques passe de 91,47% en 2017 à **90,05% en 2018**, soit une baisse de **1,42** point.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES THERMIQUES (%)

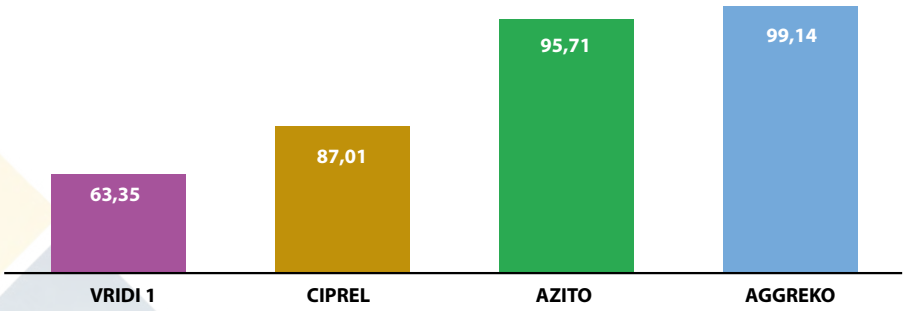

La disponibilité globale des groupes hydrauliques (y compris SOUBRE) est de **83,12%** en 2018 contre 81,00% en 2017, soit une hausse de 2,12 points.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES HYDRAULIQUES (%)

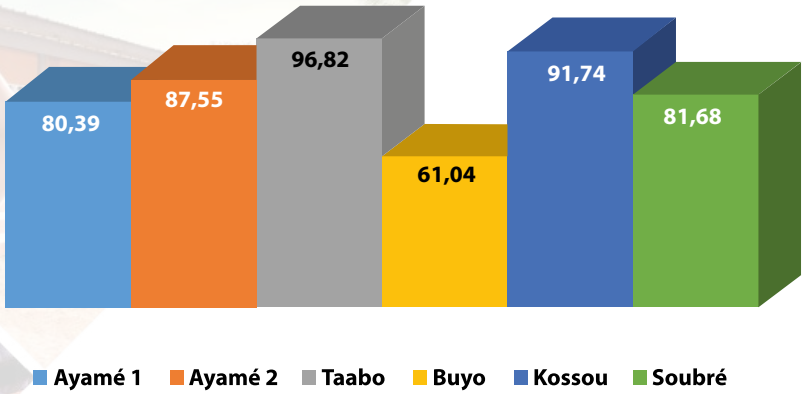

Le taux de disponibilité des transformateurs passe de 98,31% à fin décembre 2017 à **98,45%** à fin décembre 2018, soit une hausse de 0,14 point.

Equilibre production - consommation

Production nette

La production nette du système électrique interconnecté est passée de 9 796 GWh en 2017 à **9 830** GWh en 2018, soit une hausse de 0,3%.

Consommation du gaz

La consommation annuelle de gaz naturel enregistrée en 2018 est de **62 708 Mpc** en baisse de **8,23%** par rapport à 2017 **(68 335 Mpc)**.

Apports hydraulique

Le volume des apports hydrauliques enregistré en 2018 a été exceptionnel et est supérieur à celui de 2017 sur l'ensemble des lacs.

Les apports hydrauliques nets de l'année 2018 sont évalués à **3 394 GWh** avec un indice global d'hydraulicité de **1,74** supérieur à celui de 2017 (0,89). Ces apports nets enregistrent une hausse de **1 755 GWh (+107%)** par rapport à 2017 (1 639 GWh).

L'hydraulicité sur le lac de Kossou s'est établie au-dessus de la normale, passant de 0,88 en 2017 **à 1,93** en 2018. Le stock d'énergie à Kossou passe de 527 GWh en 2017 à **1 200 GWh** à fin 2018, soit une hausse de 128%.

Le stock hydraulique de l'ensemble des lacs enregistré à fin décembre 2018 est de **2 343 GWh** en hausse de **56%** par rapport à 2017 (1 507 GWh y compris SOUBRE).

Equilibre offre - demande

L'exploitation du système électrique en 2018 a enregistré les faits saillants suivants :

- Exportation vers le GHANA suite à leur demande de secours du 1er au 25 février 2018 ;
- Limitation de la nomination de gaz de FOXTROT à 154 Mpc/j avec un Take Or Pay de 140 Mpc/j depuis le 01/04/2018 ;
- Pointe maximale de consommation de 1388 MW réalisée le jeudi 03 mai 2018 à 23h15;
- Synchronisation des réseaux burkinabè et ghanéen avec la mise en service de la ligne 225kV Bolgatanga-Zagtouli le 28/06/2018;
- Déclenchement général sur le réseau électrique ivoirien enregistré le 09/10/2018 suite à des perturbations sur le réseau ghanéen ;
- Mise en service de la file 225 kV Laboa-Boundiali-Ferké le 30/12/2018: bouclage du réseau 225 kV Nord.

Pour l'année 2018, la consommation s'établit à 8 913 GWh, soit un taux de croissance de +2,3% par rapport à 2017 (8 716 GWh).

De septembre à décembre 2018, il a été constaté une baisse constante du transit sur la ligne 225 kV Ferké-Kodeni conduisant à une baisse de l'énergie exportée de la Côte d'ivoire vers le Burkina qui est passée de 48 GWh à 20 GWh en décembre 2018.
Les parties ivoirienne et burkinabè recherchent des solutions pour accroitre le transit sur cette ligne d'interconnexion.

Rendement du réseau

Le rendement global du système électrique ivoirien en 2018 s'établit à 80,3% contre 78,9 % en 2017 gagnant ainsi 1,4 point. Cette amélioration, résulte des gains sur le rendement transport et sur le rendement de Distribution induits par les travaux de renforcement de réseaux et de l'impact positif du Programme Electricité Pour Tous.

Le rendement de distribution sur le territoire national a atteint 85% en 2018 contre 84,7% en 2017. Cette amélioration résulte de diverses actions menées, notamment :

- La poursuite du programme Electricité Pour Tous avec plus de 200 000 branchements réalisés en 2018,
- L'intensification du programme de la lutte contre la fraude ;
- Les investissements de l'Etat

La zone Intérieur, connait une baisse de 4 points par rapport à un rendement à 91,8% en 2017.

Le **Rendement de Transport** s'affiche à 94%, en hausse de 1,7 point par rapport à 2017 (92,3%). Cette hausse est la résultante des travaux de renforcement du système électrique avec notamment l'arrivée du barrage de Soubré qui réduit les flux d'énergie d'Abidjan vers l'intérieur du pays.

Bilan social

L'effectif de la CIE à fin décembre 2018 est de **4 733** collaborateurs auquel s'ajoutent 85 contrats à durée déterminée (CDD), soit un effectif consolidé de 4 818 agents.
71% de l'effectif se situe dans les tranches d'âges de 26 à 45 ans. De 2019 à 2020, 181 collaborateurs seront admis à faire valoir leur droit à la retraite.
Le personnel hors CDD composé de **26%** de femmes et de **74%** d'hommes est reparti par collège comme suit :

- Cadres : **551** soit **12% ;**
- Maîtrises : **2 555** soit **54% ;**
- Employés et Ouvriers : **1 627** soit **34%.**

La Démarche Compétences qui a pour finalité l'adéquation homme / poste se poursuit.

Communication

Les actions de communication ont visé à renforcer la proximité de la CIE avec la clientèle afin de la rassurer et mieux l'assister. Ces actions de communication ont ainsi contribué à améliorer notre positionnement et à soutenir les enjeux stratégiques de la compagnie.

BORNE À
RECHARGEMENT

02

RESULTATS FINANCIERS

Produits - Chiffre d'affaires énergie

Le chiffre d'affaires énergie de l'année 2018 s'établit à 533,4 Mds de FCFA contre un réalisé de l'année 2017 de 542,2 Mds de FCFA, soit une évolution à la baisse de 8,8 Mds de FCFA. Il se répartit comme suit entre :

- Rémunération sur les ventes d'énergie pour 119,4 Mds de FCFA, représentant 22% du chiffre d'affaires, affiche une diminution de 5% par rapport à l'année 2017;
- Achats de combustibles et d'énergie à hauteur de 389 Mds de FCFA, représentant 73% du chiffre d'affaires, sont en baisse comparativement à l'année 2017 de 11% ;
- Redevance excédentaire en 2018 établie à 25 Mds de FCFA, représente 5% du chiffre d'affaires.

La redevance d'exploitation (solde des Produits d'exploitation sur les dépenses de catégories A et B), ressort excédentaire de **+25 MIlliards de FCFA** en 2018 contre un déficit de **-21,3 MIlliards de FCFA** en 2017.

Produits propres à la CIE

Les produits propres de la CIE affichent une hausse de 2% en comparaison au plan 2018 et une baisse de 1% par rapport au réalisé 2017 pour s'établir à 174,4 Mds de FCFA.

Charges propres à la CIE

Les charges d'exploitation propres à la CIE sont constituées de charges d'entretien de réseau et centrales, charges du personnel, services extérieurs et divers.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 1% comparativement au réalisé à fin 2017, pour s'établir à 155,3 Mds de FCFA.

Résultat

L'excédent brut d'exploitation affiche 19,1 Mds de FCFA, en hausse de 5% par rapport, au réalisé de 2017.

Ces variations résultent principalement de la conjugaison des évolutions des produits et charges d'exploitation.

Les charges financières nettes et diverses s'établissent à 13,6 Mds de FCFA, en baisse de 24% par rapport au réalisé de l'année 2017. Cette variation est principalement liée à la baisse du niveau des dotations aux provisions consécutive à la comptabilisation de la reprise de provision, du fait du rejet des factures Administration par le LBTP.

En définitive, le résultat de l'exercice 2018 s'établit à 5 Mds de FCFA, en hausse de 150% par rapport au réalisé de l'année 2017.

Ventilation du chiffre d'affaires (en Mds de FCFA)

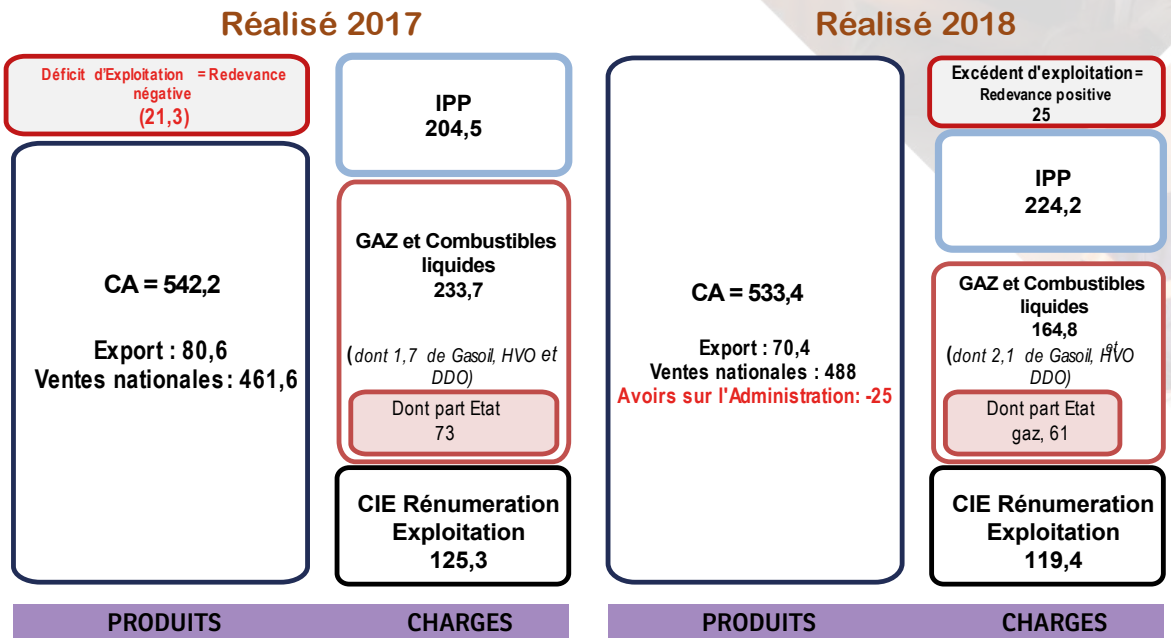

BILAN ACTIF

Le total du bilan 2018 enregistre une hausse de 4%. Il passe de 891 Mds de FCFA en 2017 à 928 Mds de FCFA en 2018.
La hausse de l'actif circulant de 52,1 Mds de FCFA découle essentiellement des créances Clients et autres débiteurs qui s'expliquent par la conjugaison des facteurs suivants :

- La baisse des créances de l'Administration de 44 Mds de FCFA;
- La hausse des créances clients privés de 37 Mds de FCFA;
- La hausse des créances clients à l'export de 11 Mds de FCFA;
- La hausse des créances fiscales et parafiscales essentiellement d'environ 21 Mds de FCFA;
- La hausse des autres créances de 27 Mds de FCFA.

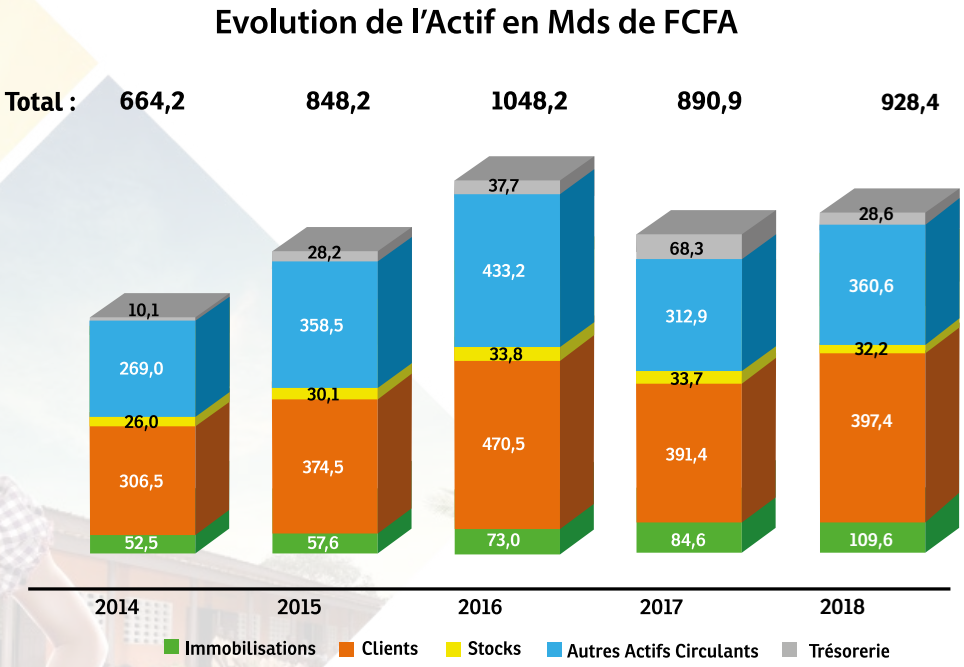

Au 31 décembre 2018, les créances clients brutes s'établissent à 439,1 Mds de FCFA contre 435,7 Mds de FCFA en 2017, soit une hausse de 1%.
Les provisions constituées sur les créances clients s'élèvent à 42 Mds de FCFA. Après imputation de celles-ci, les créances clients nettes s'établissent à 397,4 Mds de FCFA.

Les créances sur l'Administration et ses démembrements s'établissent à 57 Mds de FCFA au 31 décembre 2018 contre 102 Mds de FCFA au 31 décembre 2017. Cette baisse de 44 Mds de FCFA s'explique principalement par la conjugaison des effets suivants :

- Une facturation de 48 Mds de FCFA nette de l'avoir de 30 Mds de FCFA relatif au protocole conclu à fin 2017 sur les créances de 2012 à 2016 rejetées par l'Administration ;
- Un paiement du solde du même protocole pour 5 Mds de FCFA par virement;
- Des encaissements par compensation sur les créances de l'Administration Centrale pour 65,2 Mds de FCFA et 12 Mds de FCFA d'encaissements et régularisations au titre des EPN.

Les créances clients privés s'établissent à 341,4 Mds de FCFA à fin décembre 2018 contre 304,8 Mds de FCFA à fin décembre 2017, soit une hausse de 36,6 Mds de FCFA résultant des effets principaux combinés ci-dessous :

- Une facturation 2018 pour 506 Mds de FCFA,
- Des encaissements 2018 de 482 Mds de FCFA, soit un taux de recouvrement de 94% de la facturation 2018.

Les créances export à fin décembre 2018 connaissent une variation de +11,2 Mds de FCFA par rapport à décembre 2017. La hausse des créances à l'export provient du non recouvrement des créances du client EDM-Mali d'environ 16 Mds de FCFA atténuée par la baisse d'environ 5,5 Mds de FCFA des créances sur le client SONABEL, du fait de ses règlements réguliers et des créances échues escomptées en fin d'année.

Les autres créances s'établissent à 360,6 Mds de FCFA, en hausse de 47,7 Mds de FCFA par rapport à 2017, en raison principalement de la variation de la redevance sur exploitation et des créances relatives au PEPT.

Les stocks s'établissent à 32,2 Mds de FCFA contre 33,7 Mds de FCFA en 2017, soit une baisse de 4,4%.

BILAN PASSIF

Evolution du passif en Mds de FCFA

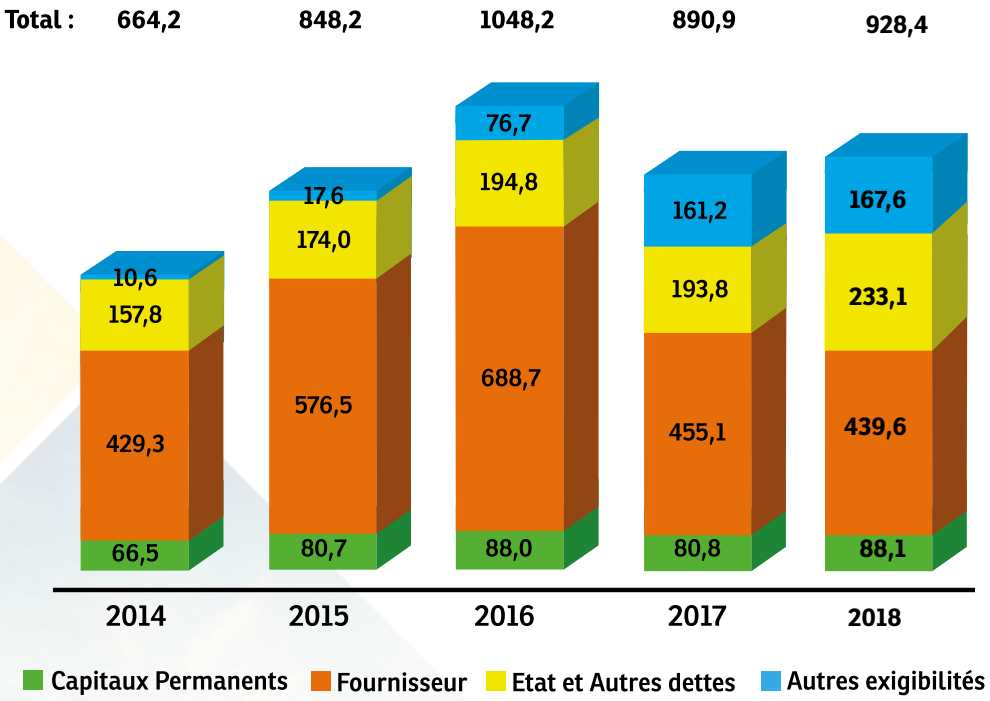

Le total du passif enregistre aussi une hausse en raison de l'évolution du passif circulant qui passe de 658,5 Mds de FCFA en 2017 à 685,9 Mds de FCFA en 2018, soit une augmentation de 27,4 Mds de FCFA.

Les capitaux permanents augmentent de 10 % du fait des variations observées sur les postes suivants :

- Capitaux propres : +3 Mds de FCFA suite à l'amélioration du résultat de l'exercice qui passe de 1 986 MFCFA à 4 930 MFCFA;

- Dettes financières : +4,3 Mds de FCFA découlant du remboursement du prêt ORABANK de 3 Mds de FCFA et des hausses constatées sur les avances sur consommations pour 4 Mds de FCFA et sur le crédit-bail pour 3 Mds de FCFA afin de renouveler le parc automobile.

La hausse du passif circulant de 27,4 Mds de FCFA découle essentiellement de la conjugaison des facteurs suivants :

- Une baisse des dettes fournisseurs de 15,4 Mds de FCFA ;
- Une progression des autres dettes de 39,3 Mds de FCFA.

Financement

Ressources

Les ressources nettes de financement connaissent une augmentation de 15 Mds de FCFA liée principalement à celle de la capacité d'autofinancement accentuée par la baisse des dividendes payés sur 2018.

Emplois

Les emplois quant à eux connaissent un accroissement sur la période sous revue expliqué par un besoin en financement résultant d'une forte augmentation des investissements nets malgré une baisse significative des créances.

Trésorerie

Comparée à la situation de 2017 et du fait des explications ci-dessus présentées, la trésorerie demeure deficitaire en raison de la mise en place de lignes de crédit pour le compte du secteur.
L'insuffisance des ressources de 25,5 Mds de FCFA pour financer des emplois de 67,74 Mds de FCFA a contribué à dégrader la trésorerie (-42,49 Mds de FCFA).

Ratios et rentabilité

Ratios de structure financière

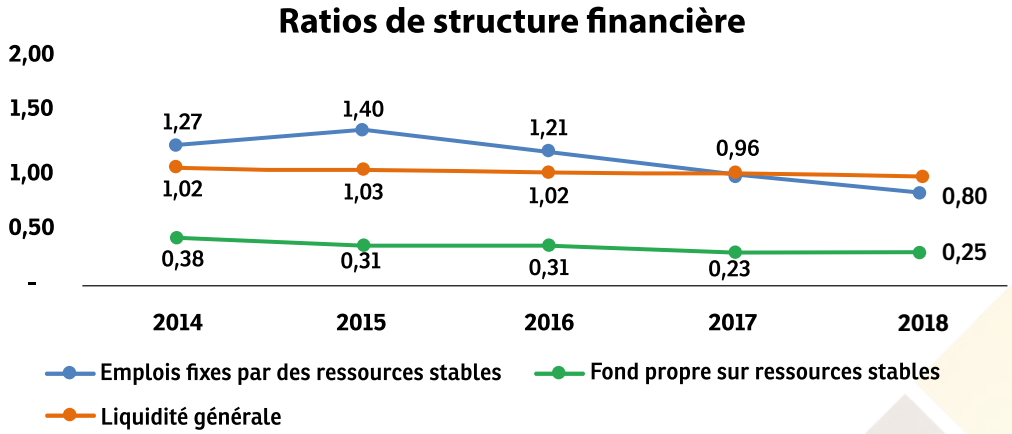

De façon générale, les ratios de structure financière connaissent un recul. Les ressources stables ne financent pas tous les emplois stables notamment les acquisitions de compteurs dans le cadre du PEPT

Ratios de gestion

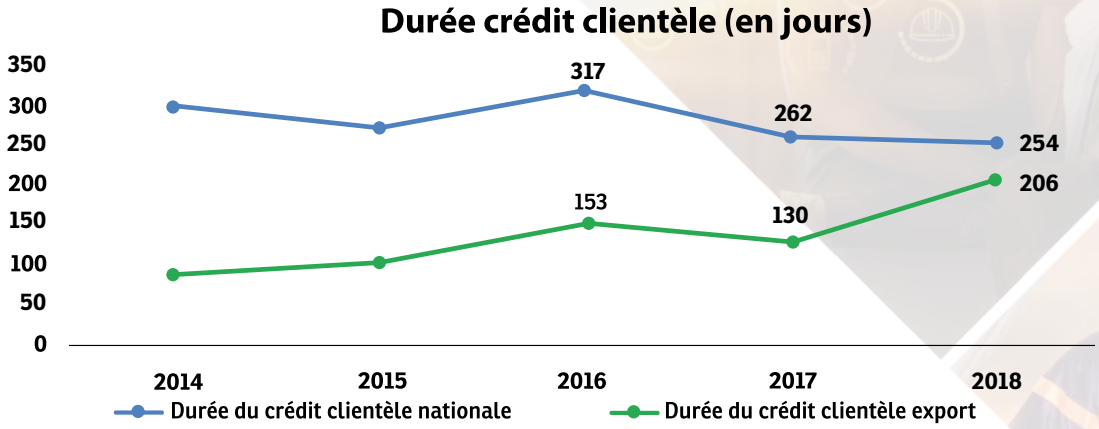

La durée du crédit clientèle nationale est en légère baisse sur 2018 du fait des avoirs et règlements par compensation enregistrés auprès de l'Administration tandis que la durée du crédit clientèle export se dégrade en raison des nombreux impayés notamment sur EDM Mali.

Ratios et rentabilité

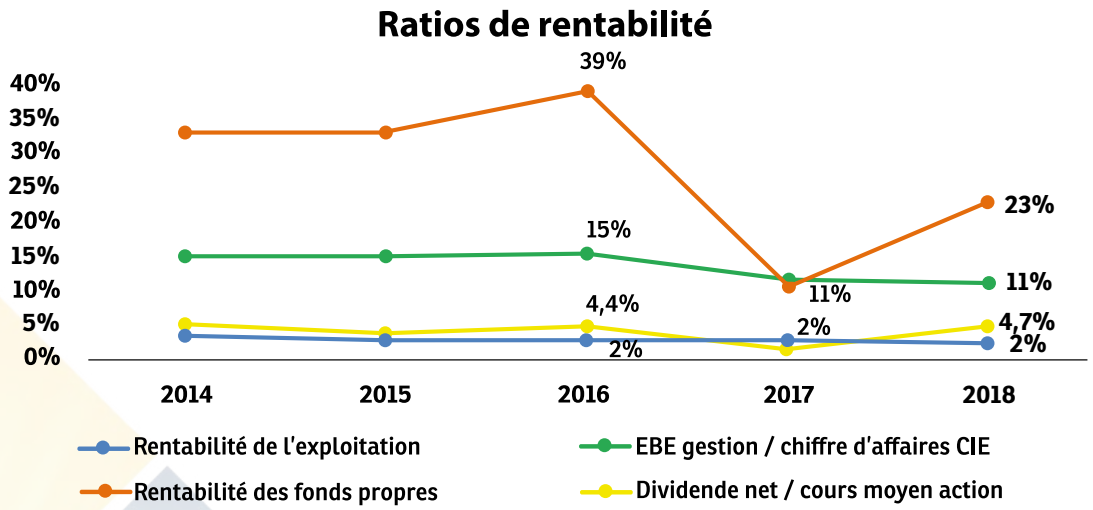

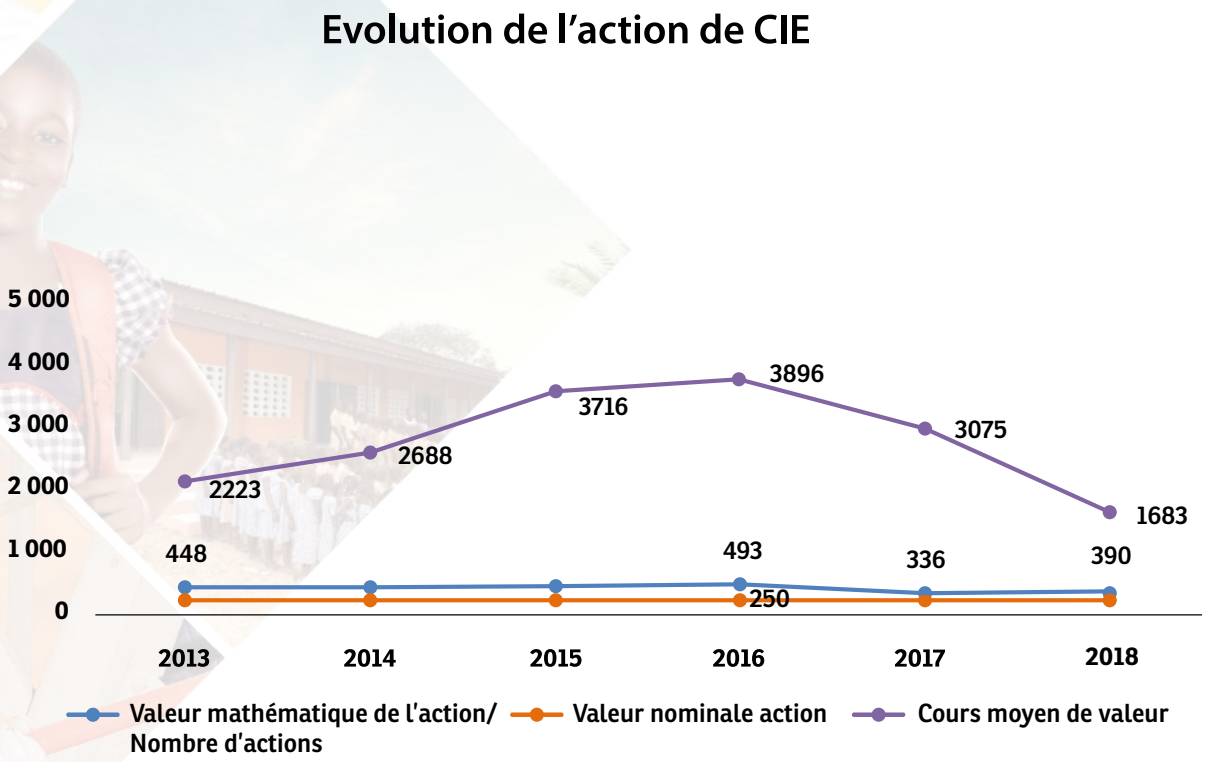

Les principaux ratios de rentabilité sont restés stables entre 2017 et 2018. Le ratio de rentabilité des fonds propres s'est nettement amélioré par rapport à 2017 du fait de l'accroissement du résultat sur 2018.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

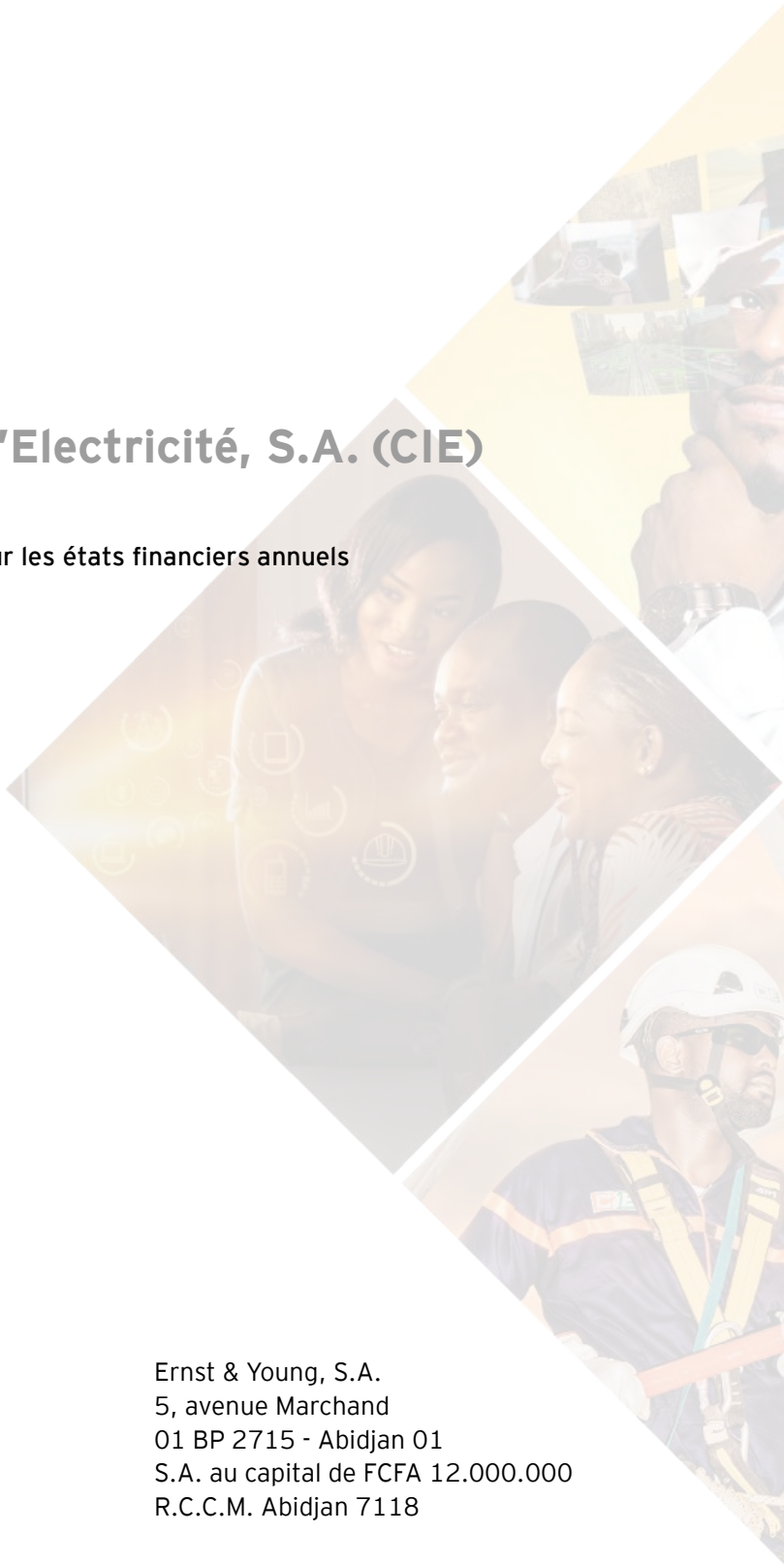

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A.
CIE
01 BP 6923
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 11 juin 2019

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE) tels qu'ils sont joints au présent rapport en annexe 2. Ces états financiers annuels présentent un total bilan de FCFA 928.359 millions et un bénéfice net de l'exercice de FCFA 4.930 millions ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE) comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 des notes annexes des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 portant sur le changement de référentiel comptable.

Points clés d'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation des créances clients privés électricité	
Risque identifié	**Notre réponse**
Les comptes de la CIE au 31 décembre 2018 présentent des créances clients privés électricité nettes de l'avance sur consommation d'un montant de FCFA 160 milliards dépréciées à hauteur de FCFA 30 milliards. Comme indiqué dans la note annexe 2, les dépréciations constituées sont faites au regard de l'expérience historique des niveaux de recouvrement des créances suivant l'antériorité desdites créances et tiennent compte de la nature des abonnés (privés ménages, gros clients, administrations, parapublics, etc.). L'évaluation des dépréciations qui implique un jugement significatif, particulièrement quant à l'estimation des recouvrements futurs a été considéré comme un point clé de l'audit.	Nous avons examiné l'information utilisée pour déterminer la dépréciation des créances clients privés issues des ventes d'électricité en considérant les recouvrements historiques et le niveau des créances douteuses au fil du temps. Spécifiquement, nous avons : ▪ passé en revue l'historique des impayés de la CIE par nature d'abonnés sur lequel est basé les taux de provisionnement; ▪ revu et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place pour identifier les créances en souffrance ainsi que le niveau de dépréciation requis ; ▪ testé les contrôles sur les saisies de données dans le système ainsi que la fiabilité des calculs de la dépréciation.

Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux consommations d'électricité non encore facturées aux abonnés	
Risque identifié	**Notre réponse**
Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires annuel comprend FCFA 3,7 milliards de produits correspondant aux consommations d'électricité des abonnés qui n'ont pas encore été facturées à cette date. Comme indiqué dans la note annexe 2, l'estimation des quantités d'électricité livrées non encore facturées (appelées Energie en compteurs) est fondée sur la base des données historiques des statistiques de consommations des clients. Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'Energie en compteur comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative à la quantité d'énergie livrée à la date de clôture de l'exercice.	Notre approche d'audit a consisté à : ▪ tester les contrôles clés relatifs au processus d'estimation des quantités d'Energie en compteur ; ▪ analyser les volumes des consommations non facturées au regard des volumes d'électricité au livrés, préparés par la société; ▪ apprécier les modalités de calculs du prix appliqué à ces volumes ; ▪ vérifier les calculs effectués par la CIE.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie

significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

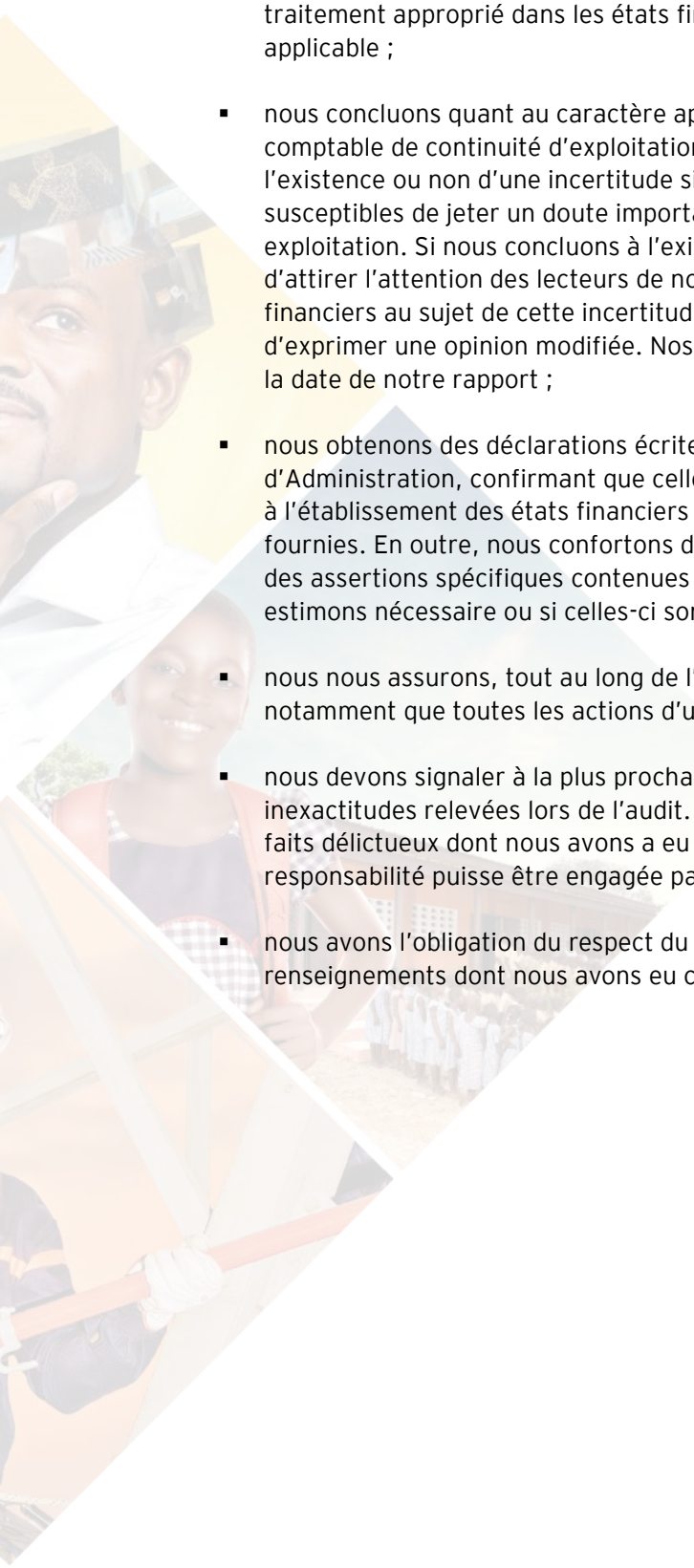

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A.
CIE
01 BP 6923
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 11 juin 2019

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1.1. Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de la convention suivante, préalablement autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Convention de compte courant du 26 janvier 2018 avec la société AWALE CORPORATION

Administrateurs communs	:	Messieurs Dominique Kakou, Eric Tauziac et Stéphan Dauriac
Nature et objet	:	Cette convention a pour objet de permettre à AWALE CORPORATION, S.A. de disposer de la trésorerie nécessaire au financement de ses activités en attendant sa prochaine recapitalisation. Le montant de l'avance versée en une seule fois s'élève à FCFA 50 millions, Cette avance a été consentie pour une durée indéterminée et rémunérée au taux d'intérêt de 6,25 % l'an.
Modalités et rémunération	:	Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE relatifs à cette convention au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à FCFA 3 millions.

1.2. Convention non autorisée préalablement

En application des articles 438 à 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'avance en trésorerie du 3 décembre 2018 avec SMART ENERGY SA

Administrateurs communs	:	Messieurs Dominique Kakou, Stéphan Dauriac, Mathias Kouassi
Nature et objet	:	Cette convention a pour objet de permettre à SMART ENERGY SA de disposer de la trésorerie nécessaire au financement de ses activités. Le montant de l'avance octroyée s'élève à FCFA 150 millions et rémunérée au taux d'intérêt de 6,5 % l'an.
Modalités et rémunération	:	Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1,3 million au 31 décembre 2018.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec la société AWALE CORPORATION SA

Administrateurs communs : Messieurs Dominique Kakou, Eric Tauziac, Stéphan Dauriac

2.1.1 Convention d'avance de trésorerie du 18 août 2016

Nature et objet : Cette convention a pour objet de permettre à AWALE CORPORATION SA de disposer de la trésorerie nécessaire au financement de ses activités. Le montant de l'avance octroyé s'élève à FCFA 150 millions et rémunérée au taux d'intérêt de 6,5 % l'an, payable à la fin de chaque mois. L'avance a été consentie pour une durée d'un an à compter d'août 2016 et sera remboursé en numéraire.

Modalités et rémunération : Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE au titre de cette convention, s'élèvent à FCFA 9,3 millions au 31 décembre 2018.

2.1.2 Convention de compte courant du 31 juillet 2017

Nature et objet : Cette convention a pour objet de permettre à AWALE CORPORATION SA de disposer de la trésorerie nécessaire au financement de ses activités, dans l'attente de sa prochaine recapitalisation. Le montant de l'avance octroyée s'élève à FCFA 150 millions et rémunérée au taux d'intérêt de 6,25 % l'an.

Modalités et rémunération : Le solde de cette avance au 31 décembre 2018 s'élève à FCFA 50 millions. Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE au titre de cette convention, s'élèvent à FCFA 3 millions au 31 décembre 2018.

2.2 Avec la société ERANOVE (Maison mère)

Administrateurs communs : Messieurs Marc Alberola, Éric Tauziac et Brice Lodugnon

AXA Real Estate Investment Managers SGP, représenté par Monsieur Julien Gailleton

ECP FII FINAGESTION, représenté par Monsieur Vincent Le Guennou

2.2.1 Contrat d'emprunt

Nature et objet : La société ERANOVE a signé le 23 décembre 2004, un contrat d'emprunt avec la CIE d'un montant de FCFA 10 milliards au taux d'intérêt annuel fixe de 6,25 %.

Modalités et rémunération : Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE dans les comptes de l'exercice 2018, s'élèvent à FCFA 632 millions.

2.2.2 Convention d'assistance générale

Nature et objet	:	Par cette convention, la société ERANOVE s'engage à réaliser une assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE.
Modalités et rémunération	:	La rémunération d'ERANOVE est égale à 0,82 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA, réalisé au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3 %, comparativement à celle payée par la CIE au titre de l'exercice précédent. La charge enregistrée au 31 décembre 2018 par la CIE, dans le cadre de cette convention, s'élève à FCFA 2.259 millions hors taxes.

2.2.3 Pacte d'actionnaires entre CIE, ERANOVE, New Distribution Services et Monsieur Daniel SAMPAH relativement à la société AWALE CORPORATION SA

Nature et objet	:	Dans le prolongement de l'investissement réalisé dans AWALE CORPORATION, S.A., il a été procédé à la signature d'un pacte d'actionnaires le 19 juin 2013 relativement à la gouvernance d'AWALE CORPORATION, S.A.

2.3 Convention de services avec le Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E)

Administrateurs communs	:	Messieurs Marc Alberola, Dominique Kakou, Éric Tauziac
Nature et objet	:	En exécution de cette convention de services, GS2E réalise pour le compte de la CIE des prestations dans les principaux domaines suivants : - Ressources humaines et formations, - Audit exploitation électricité, - Systèmes d'information, - Finances, comptabilité, achats et assurances, - Conseil juridique, - Ingénierie financière, études et maîtrise d'œuvre, - Qualité, sécurité et environnement. En retour, la CIE met du personnel et des moyens à la disposition de GS2E.
Modalités et rémunération	:	Les prestations réciproques sont refacturées mensuellement au coût enregistré dans les livres des cocontractants. Sur l'exercice 2018, le coût total facturé au titre des prestations rendues par GS2E s'élève à FCFA 5.762 millions hors taxes. Les produits facturés par la CIE à GS2E s'élèvent à FCFA 2.585 millions hors taxes.

2.4 Avec la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire, S.A. (SODECI)

Administrateurs communs : Messieurs Marc Alberola, Ousmane Diarra, Louis Peterschmitt, Éric Tauziac

AXA Real Estate Investment Managers SGP, représenté par Monsieur Julien Gailleton

ECP FII FINAGESTION représenté par Monsieur Vincent Le Guennou

2.4.1 Convention d'assistance médicale curative

Nature et objet : Cette convention autorise le personnel de SODECI et leurs ayants droit à recevoir des soins de santé au sein des infrastructures médicales appartenant à la CIE. Les prestations concernent :

- la médecine générale,
- la médecine spécialisée,
- les consultations infirmières,
- les soins infirmiers de première nécessité.

Modalités et rémunération : Les prestations rendues par la CIE à la SODECI sont facturées mensuellement selon le volume des soins prodigués. Les produits comptabilisés par la CIE dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 35 millions hors taxes au titre de l'exercice 2018.

2.4.2 Convention de bail

Nature et objet : Par convention en date du 1er avril 1999 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville. L'avenant n° 1 du 1er juillet 2014 a modifié la convention initiale en ses points concernant la durée du contrat de bail et le loyer.

Modalités et rémunération : Le loyer trimestriel est fixé à FCFA 66 millions hors taxes. La charge enregistrée par la CIE dans le cadre de cette convention s'élève à FCFA 265 millions hors taxes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.5 Avec la Compagnie Ivoirienne de Production d'Électricité, SA, CIPREL

Administrateurs communs : Messieurs Marc Alberola, Brice Lodugnon, et Éric Tauziac

AXA Real Estate Investment Managers SGP représenté par Monsieur Julien Gailleton

État de Côte d'Ivoire

ECP FII FINAGESTION

2.5.1 Convention de fourniture de prestations

Nature et objet	:	Cette convention concerne un contrat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CIE effectue pour le compte de la CIPREL un certain nombre de prestations en matière de fournitures et de services nécessaires au bon fonctionnement de la centrale.
Modalités et rémunération	:	Le montant facturé à CIPREL au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à FCFA 142 millions hors taxes.

2.5.2 Convention de prestations médicales

Nature et objet	:	Cette convention autorise le personnel de CIPREL et leurs ayants droit à recevoir des soins de santé au sein des infrastructures médicales appartenant à la CIE.
Modalités et rémunération	:	Les prestations rendues par la CIE à CIPREL sont facturées selon le volume des soins prodigués. Les montants facturés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élèvent à FCFA 3 millions hors taxes.

2.6 Avec la société GRAS SAVOYE

Administrateur commun	:	Monsieur Ousmane Diarra

2.6.1 Convention de gestion du régime de maladie

Nature et objet	:	Les prestations à effectuer par GRAS SAVOYE dans le cadre de cette convention concernent : - la gestion du fichier des assurés ; - le contrôle des factures des fournisseurs santé, l'établissement des décomptes par famille et des tickets modérateurs attendus ; - l'examen des dossiers d'entente préalable soumis à son appréciation et le traitement des demandes de remboursement ; - l'élaboration des statistiques trimestrielles et annuelles.
Modalités et rémunération	:	Les charges supportées par la CIE au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à FCFA 105 millions hors taxes.

2.6.2 Convention d'assurance dommage

Nature et objet	:	Prestations d'assurance dommage.
Modalités et rémunération	:	La prime d'assurance est payable trimestriellement. Les charges comptabilisées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à FCFA 1.849 millions.

2.7 Convention de prêt avec ORABANK Côte d'Ivoire

Administrateurs communs	:	Monsieur Brice Lodugnon
Nature et objet	:	Cette convention concerne l'octroi d'un prêt à la CIE par ORABANK Côte d'Ivoire et/ou Banque du groupe ORABANK d'un montant de FCFA 10 milliards.
Modalités et rémunération	:	La CIE a obtenu d'ORABANK Côte d'Ivoire et/ou Banque du groupe ORABANK, un prêt d'un montant de FCFA 10 milliards au taux d'intérêts de 7 % l'an. La convention de crédit a été signée le 28 décembre 2015 pour une durée de 4 ans dont 12 mois de différé. La première échéance étant prévue au 13ième mois de la période de différé soit le 30 janvier 2017. Les charges d'intérêts sur emprunt enregistrées dans les comptes clos au 31 décembre 2018 au titre de cette convention, s'élèvent à FCFA 612 millions.

2.8 Avec SMART ENERGY

Administrateurs communs	:	Messieurs Dominique Kakou, Stéphan Dauriac, Mathias Kouassi

2.8.1 Convention de mise à disposition de personnel

Nature et objet	:	La CIE met à la disposition de la société SMART ENERGY un collaborateur (salarié CIE) chargé d'assurer la fonction de Directeur des Opérations et du Développement de ladite Société.
Modalités et rémunération	:	Le montant refacturé par la CIE à SMART ENERGY au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 78,6 millions.

2.8.2 Convention de prestation de service en matière d'économie d'énergie

Nature et objet	:	SMART ENERGY accompagne la CIE dans la mise en œuvre d'une politique d'économie d'énergie.
Modalités et rémunération	:	La société SMART ENERGY s'engage à facturer à la CIE la prestation réalisée sur la base des prix pratiqués dans son domaine d'activité. La charge enregistrée par la CIE au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 131,6 millions.

2.8.3 Convention d'Avance de trésorerie conclue en 2017

Nature et objet	:	En 2017, la CIE a octroyé une avance de trésorerie à SMART ENERGY pour l'acquisition du fonds de commerce de la société PARKLITE pour un montant FCFA 150 millions. Cette avance est rémunérée au taux d'intérêt de 6,5 % l'an.
Modalités et rémunération	:	Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE au titre de cette convention, s'élèvent à FCFA 9,9 millions au 31 décembre 2018.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

PROJETS DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que l'affectation et la répartition du résultat ;
- de donner quitus de sa gestion au conseil ;
- de fixer le montant du dividende ;
- de fixer le montant des indemnités de fonction des Administrateurs ;
- de prendre acte de la démission d'un Administrateur et de lui donner quitus ;
- de ratifier la cooptation d'un Administrateur ;
- de renouveler les mandats d'Administrateurs ;
- de renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- de renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- de donner pouvoirs en vue des formalités.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comportant le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés.
L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 4 929 700 612 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 3 304 676 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 4 933 005 288 FCFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende global pour : 4 930 000 000 FCFA ;

- au report à nouveau pour : 3 005 288 FCFA.

Ainsi, chacune des 56 000 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 88,04 FCFA. Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 juillet 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Ousmane DIARRA de ses fonctions d'Administrateur. Il est donné quitus de sa gestion.

Sixième résolution

Sur proposition d'Eranove et après approbation par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Ahmadou BAKAYOKO en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Ousmane DIARRA pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur ALBEROLA Marc pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur KAKOU Dominique pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur PETERSCHMITT Louis pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Ernst & Young pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution
L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet UNICONSEIL représenté par Monsieur TIEMELE-YAO Djué, suppléant du cabinet Ernst & Young, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Douzième résolution
L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur YAO Koffi Noël en qualité de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars Côte d'Ivoire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Treizième résolution
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

COMPOSITION DU CAPITAL ET FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2018

1. Composition du Capital

ACTIONNAIRES	PARTS
ERANOVE	54,02%
Etat de Côte D'ivoire	15,00%
FCP CIE	5,27%
Maison des Actionnaires	1,02%
Divers Porteurs	21,12%
SIDIP	2,49%
FCP SODECI	1,08%
TOTAL	**100%**

2. Filiales

La CIE détient 67% (428,8 M FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la SODECI.
La CIE détient également 17% (8,5 M FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée avec SODECI en 2011 pour la gestion des Fonds Commun de Placement des salariés.
La CIE détient enfin 51,6% (604,89 M FCFA) du capital d'AWALE Corporation SA ainsi que 66% (230 M FCFA) du capital de SMART ENERGY.

ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

REF	ACTIF	EXERCICE au 31/12/2018			EXERCICE au 31/12/2017
		BRUT	AMORT. et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**17 888 774 934**	**12 394 943 026**	**5 493 831 908**	**4 138 176 624**
AE	Frais de développement et de prospection				
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires	17 888 774 934	12 394 943 026	5 493 831 908	4 138 176 624
AG	Fonds commercial et droit au bail				
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**190 387 603 753**	**98 376 217 889**	**92 011 385 864**	**77 925 155 287**
AJ	Terrains (1) *(1) dont Placement en Net...../.....*	3 084 093 014		3 084 093 014	3 078 093 014
AK	Bâtiments (1) *(1) dont Placement en Net...../.....*	5 276 619 723	3 351 632 277	1 924 987 446	2 092 028 307
AL	Aménagements, agencements et installations	22 915 285 277	12 958 940 393	9 956 344 884	9 651 493 906
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques	121 107 159 519	55 080 523 567	66 026 635 952	52 318 654 544
AN	Matériel de transport	36 938 019 508	26 985 121 652	9 952 897 856	9 592 434 239
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	1 066 426 712		1 066 426 712	1 192 451 277
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**12 054 660 741**	-	**12 054 660 741**	**2 532 532 508**
AR	Titres de participation	1 272 190 120		1 272 190 120	1 272 190 120
AS	Autres immobilisations financières	10 782 470 621		10 782 470 621	1 260 342 388
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**	**220 331 039 428**	**110 771 160 915**	**109 559 878 513**	**84 595 864 419**
BA	Actif circulant HAO			-	
BB	Stocks et encours	38 322 485 584	6 160 067 914	32 162 417 670	33 677 829 157
BG	Créances et emplois assimilés			-	-
BH	Fournisseurs, avances versées	20 005 595 973		20 005 595 973	19 166 308 274
BI	Clients	439 058 509 750	41 671 477 798	397 387 031 952	391 386 509 437
BJ	Autres créances	341 191 922 511	581 368 341	340 610 554 170	293 723 756 526
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**	**838 578 513 818**	**48 412 914 053**	**790 165 599 765**	**737 954 403 394**
BQ	Titres de placement	158 844 160		158 844 160	815 109 389
BR	Valeurs à encaisser	59 606 100		59 606 100	-
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	28 691 028 142	276 049 116	28 414 979 026	67 534 613 172
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**	**28 909 478 402**	**276 049 116**	**28 633 429 286**	**68 349 722 561**
BU	Ecart de conversion-Actif				
BZ	**TOTAL GENERAL**	**1 087 819 031 648**	**159 460 124 084**	**928 358 907 564**	**890 899 990 374**

BILAN PASSIF

REF	PASSIF	EXERCICE au 31/12/2018	EXERCICE au 31/12/2017	*Ecart DEC 2018/ DEC 2017*	
		NET	NET	*Valeur*	*%*
CA	Capital	14 000 000 000	14 000 000 000	-	*0%*
CB	Apporteurs capital non appelé (-)			-	
CD	Primes liées au capital social			-	
CE	Ecarts de réévaluation			-	
CF	Réserves disponibles	2 800 000 000	2 800 000 000	-	*0%*
CG	Réserves libres			-	
CH	Report à nouveau (+ ou -)	3 304 675	4 328 274	- *1 023 599*	*-31%*
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	4 929 700 612	1 986 976 401	*2 942 724 211*	*60%*
CL	Subventions d'investissement			-	
CM	Provisions réglémentées	117 860 082		*117 860 082*	*100%*
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	**21 850 865 369**	**18 791 304 675**	***3 059 560 694***	***14%***
DA	Emprunts et dettes financières diverses	51 445 788 993	50 933 651 297	*512 137 696*	*1%*
DB	Dettes de location acquisition	4 542 857 288	981 557 167	*3 561 300 121*	*78%*
DC	Provisions pour risques et charges	10 301 309 016	10 105 961 531	*195 347 485*	*2%*
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	**66 289 955 297**	**62 021 169 995**	***4 268 785 302***	***6%***
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**	**88 140 820 666**	**80 812 474 670**	**7 328 345 996**	***8%***
DH	Dettes circulant HAO	1 101 961 414	2 758 049 483	- *1 656 088 069*	*-150%*
DI	Clients, avances reçues	13 096 070 119	9 594 845 736	*3 501 224 383*	*27%*
DJ	Fournisseurs d'exploitation	439 626 708 452	455 080 356 887	- *15 453 648 435*	*-4%*
DK	Dettes fiscales et sociales	175 022 423 977	174 810 712 172	*211 711 805*	*0%*
DM	Autres dettes	57 010 911 011	16 257 236 785	*40 753 674 226*	*71%*
DN	Provisions pour risques à court terme			-	
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**	**685 858 074 973**	**658 501 201 063**	**27 356 873 910**	***4%***
DQ	Banques, crédits d'escompte	144 891 804 789	115 355 748 892	*29 536 055 897*	*20%*
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	9 468 207 136	36 230 565 749	- *26 762 358 613*	*-283%*
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**	**154 360 011 925**	**151 586 314 641**	**2 773 697 284**	***2%***
DV	Ecart de conversion-Passif				
DZ	**TOTAL GENERAL**	**928 358 907 564**	**890 899 990 374**	**37 458 917 190**	***4%***

COMPTE DE RÉSULTATS

REF	LIBELLES			EXERCICE au 31/12/2018	EXERCICE au 31/12/2017
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	1 478 710	848 465
RA	Achats de marchandises		-		
RB	Variations de stocks de marchandises		-/+		
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**			**1 478 710**	**848 465**
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	537 196 092 671	546 839 676 712
TC	Travaux, services vendus	C	+	42 121 151 854	39 719 469 357
TD	Produits accessoires	D	+	7 917 659 524	6 701 425 358
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)**			**587 236 382 759**	**593 261 419 892**
TE	Produits stockés (ou déstockage)		-/+		
TF	Production immobilisée			1 403 185 249	
TG	Subventions d'exploitation				
TH	Autres produits		+	5 514 149 369	1 785 905 267
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	18 940 587 950	13 030 618 522
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-		
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+		
RE	Autres achats		-	- 441 454 326 166	- 484 415 280 714
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	- 1 889 659 404	- 424 427 558
RG	Transports		-	- 1 131 216 614	- 3 542 527 516
RH	Services extérieurs		-	- 60 452 925 555	- 63 964 888 103
RI	Impôts et taxes		-	- 31 961 127 225	13 887 661 106
RJ	Autres charges		-	- 7 920 598 331	- 7 611 508 323
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB) + (somme TE à RJ)**			**68 284 452 032**	**62 006 972 573**
RK	Charges de personnel		-	- 46 378 815 797	- 44 437 216 998
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**			**21 905 636 235**	**17 569 755 575**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	564 044 605	90 000 000
RL	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-	- 15 493 631 706	- 14 097 357 712
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)**			**6 976 049 134**	**3 562 397 863**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	836 273 682	941 598 166
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+		
TM	Transferts de charges financières		+	206 710	
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	- 2 356 849 866	- 1 690 755 935
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**			**- 1 520 369 474**	**- 749 157 769**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**			**5 455 679 660**	**2 813 240 094**
TN	Produits de cessions d'immobilisations		+	105 073 608	88 730 783
TO	Autres produits HAO		+	155 000 000	925 686 723
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	- 27 134 454	- 680 402 999
RP	Autres charges HAO		-		
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TN à RP)**			**232 939 154**	**334 014 507**
RQ	Participations des travailleurs		-		
RS	Impôts sur le résultat		-	- 758 918 202	- 1 160 278 200
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**			**4 929 700 612**	**1 986 976 401**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		EXERCICE 2018 NET	EXERCICE 2017 NET
ZA	**Trésorerie nette au 1er Janvier** (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	**A**	**- 83 236 592 080**	**- 30 188 557 329**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**		19 781 348 559	16 586 006 329
FB	- Actif circulant HAO [1]		-	-
FC	- Variation des stocks		1 515 411 487	140 786 911
FD	- Variation des créances		- 53 726 607 858	199 428 081 682
FE	+ Variation du passif circulant [1]		29 012 961 979	- 232 074 525 900
	Variation du BF liées aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):		- 23 198 234 392	- 32 505 657 307
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	**B**	**- 3 416 885 833**	**- 15 919 650 978**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 1 314 703 775	- 1 400 506 750
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 28 770 696 073	- 23 284 694 204
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 9 545 615 211	- 1 240 872 624
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et incorporelles		105 073 608	88 730 783
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		23 486 978	347 029 895
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)**	**C**	**- 39 502 454 473**	**- 25 490 312 900**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentation de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissements reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		- 1 988 000 000	- 10 780 000 000
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	- 1 988 000 000	- 10 780 000 000
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières		7 461 591 222	4 600 118 439
FQ	- Remboursement des emprunts et autres dettes financières		- 5 044 241 475	- 5 458 189 312
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	2 417 349 747	- 858 070 873
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	**F**	**429 349 747**	**- 11 638 070 873**
ZG	**Variation de la trésorerie nette de la période (B+C+F)**	**G**	**- 42 489 990 559**	**- 53 048 034 751**
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)** (Contrôle: Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)	**H**	**- 125 726 582 639**	**- 83 236 592 080**

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissements (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçus).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Incidence de la Convention de Concession sur la Présentation des Comptes Annuels

La convention de concession de service public conclue le 25 octobre 1990 pour une durée de 15 années entre la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire a enregistré son terme initial le 25 octobre 2005.
Les Parties ont dressé le bilan de leur relation contractuelle et fait le point sur l'état du secteur de l'Electricité et, à cette occasion, ont pris acte des progrès notables réalisés depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession.
Conscientes de l'importance du Secteur de l'Electricité pour le bien-être des populations et le développement économique de la Côte d'Ivoire, et au vu des enseignements tirés de leur première période de collaboration, les Parties ont manifesté leur intention de poursuivre leur partenariat et de le renforcer.
L'Etat et la CIE se sont rencontrés et ont décidé de conclure l'Avenant n°5 à la convention de concession dont l'objet est notamment de renouveler la Convention pour une période de quinze (15) ans.
Par application de la convention de service public signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire et du protocole d'accord avec L'ex-EECI :

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation. Cependant, la CIE en supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;
- le chiffre d'affaires qui figure au compte de résultat de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique. Il est différent du revenu propre de la CIE qui est égal aux composantes R1, R3 et R5 définies contractuellement. Cette rémunération n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes. Elle est obtenue par différence entre le chiffre d'affaires énergie et les éléments suivants :
  - la redevance de l'Autorité Concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation dans le poste « Impôts et Taxes » ;
  - Les charges liées aux achats d'énergie et aux combustibles liquides et gazeux comprises dans les postes « Autres achats » et « variation de stocks ».

Les produits de l'exercice incluent :

  - les facturations émises du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;
  - la variation de l'énergie en compteurs sur l'exercice 2018.
- Les droits acquis antérieurement au 1er novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite, sont dus par l'ex EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'ex EECI pour un montant identique ; Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies) se substituant à l'ex EECI ;
- les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement et des inspections majeures des installations de production et d'exploitation sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante.

2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément au référentiel SYSCOHADA révisé en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés selon les prescriptions du droit comptable de l'OHADA.
Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges Immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans. Il n'y a plus de charges immobilisées dans les comptes de CIE.

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Toutes les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de trois ans ou 5 ans.

2.3. Immobilisations Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années :

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	10 et 15
Véhicules	4
Mobylettes	3
Matériel et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

Sur l'exercice 2018, notons également la prise en compte de véhicules acquis par crédit-bail et lease-back toujours sur une durée d'amortissement de 4 ans, tandis que les contrats de crédit-bail sont amortis sur 3 ans. A cet effet, un amortissement complémentaire « dérogatoire » a été comptabilisé au 31 Décembre 2018 à hauteur de 117,860 MFCFA afin de se conformer à la durée des contrats de crédit-bail octroyés.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- La participation de CIE dans le capital de GS2E, de SGA2E , d'AWALE , SMART ENERGY ;
- Les souscriptions à la SICAV SOGEVALOR ;
- La souscription à des titres d'obligations pour 202 MFCFA à FTC-Energies ; fond mis en place dans le cadre de l'opération des titrisations des créances Export
- Les dépôts et cautionnement sur l'opération de titrisation des créances Export
- Les prêts accordés au personnel sur une durée de plus de 12 mois.

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique du 15 au 31 mai et du 13 au 30 novembre 2018.
Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du «premier entré, premier sorti» qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.
Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité du transport d'énergie, des turbines à gaz de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques.
Au 31 décembre 2018, la méthode utilisée à consister à provisionner la valeur des stocks de sécurité déterminée par les structures concernées.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation du stock à rotation lente est constituée depuis l'exercice 2011. La méthode utilisée consiste à provisionner 100% des articles de consommation courante qui n'ont pas connu de mouvements depuis 3 ans.

2.6. Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension et haute tension.
Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaleur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes nets des résiliés et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.
La part de la CIE correspond au produit du nombre de kWh compris dans les créances douteuses par la rémunération marginale de la CIE par kWh. La part de la CIE dans les créances douteuses constitue la base de détermination des provisions pour créances douteuses.
Le taux de dépréciation utilisé est de 100% pour les créances nettes sur les résiliés et pour les créances antérieures à l'exercice 2018 sur les abonnés en vigueur.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

2.7. Énergie en Compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture, constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente moyen sur l'année TVA comprise.
La quantité d'énergie en compteurs est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réalisées antérieurement, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent notamment :

- Les créances sur l'ex EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite ;
- Les créances fiscales et parafiscales notamment la redevance d'exploitation, la redevance exigible et les autres taxes ;
- La créance du Projet Electricité Pour Tous (PEPT) sur le fond ;
- Les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses.

Les écarts de caisse non dénoués et les risques d'irrécouvrabilité des débiteurs divers font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.9. Traitement des Actifs en zones difficiles

Créances clients et énergie en compteurs

Depuis le 19 septembre 2002 et jusqu'à novembre 2008, le chiffre d'affaires en zone CNO de l'Administration et des clients BT a été constaté à partir d'estimations et de forfaits.
De novembre 2008 à janvier 2009, la CIE a pu effectuer la reprise de la facturation en zone CNO par une opération de relève d'index.
Depuis lors, l'énergie consommée par les clients BT et l'Administration est relevée et facturée tous les deux mois.
L'énergie consommée par les clients industriels est relevée et facturée tous les mois.
Les créances impayées sur ces facturations (hors Administration) ont été provisionnées sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour la part CIE.

Les consommations non relevées au 31 décembre 2018 dans ces zones sont estimées à 71,4 GWh qui sont provisionnées à hauteur du pourcentage de non recouvrement de 14,01 % de 60,6 MFCFA.
La provision constituée est évaluée en valorisant les kWh non encaissés au prix marginal. Ainsi, la quote-part de la CIE contenue dans les créances s'établit en 2018 à 8,87 %.

Synthèse du traitement des zones ex assiégées

Au 31 décembre 2018, les provisions cumulées sur les actifs de la compagnie en zones difficiles s'élèvent à 35 974 MFCFA contre 36 017 MFCFA l'exercice précédent, et s'analysent comme suit, en MFCFA :

- **Provision sur créances clients 35 914 ;**
- **Provision sur énergie non facturée (énergie en compteurs) 60.**

2.10. Dettes financières diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser partiellement les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.11. Passif circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles clients basse tension et clients haute tension sont enregistrés dans le poste « Clients, avances reçues ».

Le poste « Fournisseurs d'exploitation » comprend essentiellement les dettes envers les fournisseurs de combustibles gazeux et les producteurs indépendants d'électricité.

Les charges à payer provisionnées dans ce compte résultent du traitement automatique des commandes opéré par J@de, le progiciel intégré de gestion des achats, des stocks et de la comptabilité. En effet, cette application détermine les charges à payer par rapprochement commande par commande des réceptions effectuées avec les factures comptabilisées.

Les autres dettes comprennent pincipalement :
- Les dettes du programme Electricité pour Tous (PEPT) ;
- Les produits constatés d'avance sur le PEPT ;
- La dette secteur de l'opération de titrisation des créances Export sur l'exercice 2018 ;
- La contribution CIE au secteur correspondant à la rétrocession du résultat.

2.12. Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice et antérieurement inscrits dans les engagements financiers, ont été comptabilisés en provision pour charges. Au 31 décembre 2018, les droits acquis par l'ensemble du personnel s'établissent à 9 280 M FCFA, dont 522 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous l'ex EECI et 8 758 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous CIE
Cette provision a été évaluée selon la méthode rétrospective avec salaires de fin de période, telle que préconisée par le droit comptable de l'OHADA, conformément à la norme IAS19.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

2.13. Traitement comptable des revenus PEPT

Pour accélérer l'accès à l'électricité des populations vivant en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté au cours du Conseil des Ministres du mardi 27 mai 2014, un programme Électricité pour tous.
Ce programme vise donc à faciliter l'accès à l'électricité par le moyen d'un allègement des formalités de raccordement et de l'octroi de facilités de paiement, aux populations cibles.

Ainsi, les offres sont structurées pour couvrir :

i. Le coût des installations intérieures qui comprend :
- l'acquisition de kits d'installations intérieures ;
- la rémunération des installateurs agréés ;
- le contrôle de conformité des installations intérieures.

ii. Le coût du branchement qui comprend :
- la fourniture du matériel ;
- les travaux.

iii. Le coût de l'abonnement :
La phase pilote du PEPT, en cours, s'appuie sur deux types d'offres :

- avec fourniture de kits d'installations intérieures : offres A1, A2, A3 ;
- sans fourniture de kits d'installations intérieures : offres A0, B0.

Les offres de type A sont destinées au milieu rural tandis que les offres de type B sont proposées pour le milieu urbain.
Pour les offres A0 et B0 en particulier, représentant 90% des branchements réalisés à ce jour, la quote-part du prix de vente des offres destinées aux installations intérieures, est allouée à des travaux permettant le raccordement des populations cibles ainsi qu'à la couverture de coûts annexes, notamment :

- le contrôle de conformité ;
- la mise à niveau du réseau (restructurations, renforcements mineurs) ;
- la construction de niches ;
- les extensions mineures (4 portées au maximum) ;
- les frais de gestion du programme (recouvrement du branchement, études d'impact économique et social, communication, promotion du PEPT).

Ces travaux peuvent être décalés entre la date de perception des dotations financières et la période de leurs réalisations.

Ainsi, les revenus liés au PEPT se décomposent comme suit:

- Travaux à effectuer financés par les clients ;
- Branchements PEPT ;
- Frais de dossier PEPT.

En conséquence, la quote-part des produits relatifs aux travaux non encore réalisés à la clôture de l'exercice 2018 sera différée dans nos livres. Elle comprendra d'une part les travaux à effectuer financés par les clients à savoir entre autres, la construction de niches, la restructuration/extension de réseau mineur, les frais de gestion du programme, etc. et d'autre part le contrôle de conformité.

Cette analyse s'appuie sur les dispositions du système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA), selon lesquelles le chiffre d'affaires se définit comme étant « le montant hors taxes récupérables des ventes (...) de services liés aux activités ordinaires de l'entité ».
En règle générale, les produits découlant de la vente de biens ou de la prestation de services ne sont enregistrés en chiffre d'affaires que lorsqu'ils sont gagnés par l'entité c'est-à-dire que lorsqu'ils correspondent à des entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entité pour son propre compte.

A l'analyse des conventions PEPT, les travaux sont certes financés par les clients, mais le choix de la nature des travaux à effectuer, le timing de leur réalisation ainsi que la maitrise d'ouvrage sont assurés par la CIE.
En substance, la CIE collecte les fonds nécessaires au financement de ces travaux auprès de ces clients dans le cadre du PEPT, à charge pour elle de réaliser ces travaux.

En conséquence, les revenus liés à cette composante du PEPT doivent être comptabilisés dans les livres de la CIE en dettes vis-à-vis des tiers et repris en produits au fur et à mesure de l'exécution des travaux, étant entendu que les dépenses relatives à ces travaux sont enregistrées en charges au moment de leur exécution.

Il en résulte que les régularisations comptables suivantes doivent être opérées dans les livres de CIE pour traduire la substance économique du PEPT :

- le montant total des produits relatifs à la composante du prix de vente du PEPT portant sur les travaux financés par les clients du PEPT doit être extourné des produits et enregistré en produits differés (produits constatés d'avance);

- la quote-part des dépenses relatives aux fournitures de kits et de réalisation effective des installations intérieures déjà comptabilisées en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits;

- la quote-part des travaux de construction de niches, de restructuration/extension mineure de réseau, de frais de gestion du programme, etc. déjà comptabilisée en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits.

La quote-part de l'installation intérieure représente environ 2/3 du montant du prix du branchement. Le montant total des produits relatifs à la composante des installations intérieures et destiné donc aux travaux financés par les clients et à imputer sur ces branchements est évalué à environ 10 356 M FCFA au 31 décembre 2018 (dont 5 306 M FCFA sur 2018, et des reliquats des exercices antérieurs).

2.14. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.15. Transfert de charges

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés à hauteur de 12 976 M FCFA ;
- les compteurs immobilisés en cours de 4 478 M FCFA ;
- les refacturations à CI ENERGIES au titre du Personnel pour 180 M FCFA ;
- les remboursements des assurances liées aux sinistres pour 1 079 M FCFA ;
- les remboursements des assurances automobiles pour 10 M FCFA